

	Procès-verbal Conseil scientifique du 28 février 2019	<i>Référence</i>	<i>PV</i>
		<i>Révision</i>	<i>24/05/2019</i>
		<i>Date d'application</i>	05/06/2019
		<i>Version</i>	2

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	18-04-2019	24/05/2019	05/06/2019
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-SA	Manuel Coat, Dominique Polton, Bernard Jégou, Christophe Le Rat	Membres du conseil scientifique

PRÉSIDENCE : Dominique POLTON

Personnalité qualifiée dans les domaines d'activités de l'école désignées par le conseil d'administration

Philip MILBURN, Professeur de sociologie, directeur adjoint école doctorale Société, temps, territoires, laboratoire Espace et société, ESO, UMR 6590, Université Rennes 2

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

Pierre LE CANN, microbiologie environnementale et sanitaire, LERES, directeur département DSET

Nolwenn LE MEUR-ROUILLARD, bio-informatique, équipe d'accueil REPERES, département METIS

Représentant des autres enseignants chercheurs

Christophe BARLET, Méthodologies inspection, contrôle secteurs sanitaire/social/médico-social, département SHS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche

Frédérique QUIDU, Sciences de gestion, statistiques, département SHS

Valérie HAMDY, Sociologie de la jeunesse et politiques publiques en direction de la jeunesse, département SHS

Représentants des étudiants préparant un doctorat (membres du réseau doctoral en santé publique)

Samuel THOMAS, Sociologie, école doctorale EHESP Paris, laboratoire d'accueil CADIS, CNRS (UMR 8039)

Membres excusés

Catherine BONVALET, Robert BAROUKI, Sylvaine CORDIER, Dominique LAGADIC

Liste des procurations

Philippe COLOMBAT : Procuration à Dominique Polton

Claude MARTIN : Procuration à Dominique Polton
Barbara LE BOT : Procuration à Nolwenn Le Meur
Pierre LE CANN (absent l'après-midi) : Procuration à Nolwenn Le Meur
Isabelle VILLE : Procuration à Christophe Barlet
Tobias KURTH : Procuration à Valérie Hamdi
Mathilde LEFORT : Procuration à Samuel Thomas
Philippe Milburn (absent l'après-midi) : Procuration à Frédérique Quidu

Assistaient à cette réunion

Jean-Marie ANDRÉ, directeur du département Sciences humaines et sociales (SHS)
Sahar BAYAT, directrice adjointe du département Méthodes quantitatives en santé publique (METIS)
Manuel COAT, directeur de cabinet
Olivier GRIMAUD, directeur du département méthodes quantitatives en santé publique
Bernard JÉGOU, directeur de la recherche
Christophe LE RAT, directeur adjointe de la recherche
Alessia LEFÉBURE, directrice des études
Séverine OLIVIER, assistante de direction

SOMMAIRE

1.	APPROBATIONS	4
2.	ACTUALITES DE L'EHESP	9
3.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'UNIR EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE FORMATION	13
4.	ÉTAT DES LIEUX DES PARTENARIATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	22
5.	PROJET DE FORMATION PAR LA RECHERCHE EN SERVICE DE SANTE	28
6.	PROJET HEALTH DATA HUB GRAND OUEST	34
7.	STATUT DE PROFESSEUR HONORAIRE	41
8.	QUESTIONS DIVERSES	41

(La séance commence à 10 h 09 sous la présidence de Mme Polton.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

Mme POLTON.- Chers membres du conseil scientifique, je vous propose de commencer la séance. Nous ne sommes pas extrêmement nombreux ce matin : d'ailleurs, nous ferons un point sur la question de la gestion des procurations puisque nous voterons cet après-midi, mais nous le ferons après l'approbation des comptes rendus. Au-delà des procurations, je pense que nous devons nous questionner de manière plus générale sur le présentéisme au conseil scientifique. À cette fin, l'Ecole est en train de faire un bilan des présences aux séances du conseil depuis le début de la mandature.

1. Approbations

Mme POLTON.- Notre premier point porte sur l'approbation d'une série de comptes rendus.

- ◆ [Approbation du compte rendu synthétique du CS du 21 septembre 2018](#)

Mme POLTON.- Merci à Christophe Le Rat pour cet exercice, et d'avoir pris la main sur ce compte rendu synthétique.

☒ Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

- ◆ [Approbation du procès-verbal de la séance commune CS-CF du 4 décembre 2018](#)

Mme POLTON.- Les deux autres documents sont des procès-verbaux sous forme de *verbatim* des séances communes avec le conseil des formations (4 décembre 2018, 1^{er} février 2019). Je pense que vous en avez tous pris connaissance : avez-vous des remarques ou des suggestions de modifications ? (*Non.*) Les deux comptes rendus des séances communes sont intéressants, car ils retracent la teneur des échanges.

M. COAT.- Ces documents ont vocation à être publiés sur le site Web.

☒ Le procès-verbal de séance commune CS-CF (4/12/2018) est approuvé à l'unanimité.

- ◆ [Compte rendu de la séance commune CS-CF du 1^{er} février 2019](#)

M. COAT.- Ce document n'a pas valeur de procès-verbal puisque ce n'était pas une séance ordinaire, c'est un document de travail interne pour l'élaboration du projet stratégique d'établissement.

Mme POLTON.- Merci pour cette précision.

- ◆ [Rappel des présents et des procurations](#)

Mme POLTON.- Nous avons plusieurs absents, certains ont donné procuration à des personnes qui ne seront pas là au moment où nous voterons cet après-midi. Il faudrait peut-être caler cela tout de suite : j'ai deux procurations et je serai présente toute la journée. Ensuite, nous avons d'autres procurations.

Mme Olivier fait lecture de la liste des procurations.

Mme POLTON.- Il faut que la personne qui prend les procurations soit présente cet après-midi.

Mme OLIVIER.- Samuel Thomas ?

Mme POLTON.- Vous avez une première procuration, mais vous pouvez en prendre une autre.

M. THOMAS.- Mathilde Lefort s'excuse de ne pas être présente.

Mme OLIVIER.- Qui souhaiterait prendre la procuration d'Isabelle Ville ?

M. BARLET.- Il me semblait que nous étions élus par collègue et que les procurations étaient données à une personne du même collègue. Est-ce que cela fonctionne toujours ?

M. COAT.- Chaque membre peut donner procuration à n'importe quel autre membre tout collègue confondu.

M. BARLET.- D'accord, je veux bien la prendre.

M. COAT.- Lorsque les pouvoirs sont en blanc, nous essayons de les attribuer au sein du même collègue. Sinon, nous avons la possibilité de les attribuer à n'importe quel membre.

M. BARLET.- Je prends la procuration d'Isabelle Ville.

Mme OLIVIER.- Il reste celle de M. Kurth.

M. MILBURN.- Et moi.

Mme POLTON.- Il nous reste deux procurations : celle de M. Kurth, et celle de M. Milburn.

M. MILBURN.- Je devais être absent, et je serai finalement présent, mais que ce matin parce que j'ai un conseil d'UFR cet après-midi. Je vous prie de m'excuser pour cet après-midi, je peux donner une procuration pour cet après-midi.

Mme QUIDU.- J'accepte de prendre une procuration à condition que la décision du vote soit écrite.

Mme POLTON.- Je n'ai pas compris.

Mme QUIDU.- Il ne faut pas que ce soit une procuration en blanc, il me faut une consigne de vote.

Mme POLTON.- Nous n'avons pas reçu de consignes de vote pour les procurations. Je n'ai pas d'expérience précédente, mais je ne pense pas que ces votes posent des cas de conscience. Je pense que ces personnes extérieures se rangeraient à vos avis. Tout le monde se rangeant à l'avis des autres, cela finit par être circulaire.

M. MILBURN.- Je donne ma procuration à Frédérique Quidu et je lui donnerai une consigne orale en *off*.

Mme OLIVIER.- Je note Mme Quidu pour M. Milburn. Merci.

Mme POLTON.- Il nous reste celle de M. Kurth.

Mme HAMDY.- Je prends la procuration de M. Kurth.

Mme OLIVIER.- Je vais imprimer des procurations vierges pour que vous les signiez dans la matinée.

Mme POLTON.- Au-delà du sujet du jour qui nous oblige à jongler avec les procurations, nous avons un problème de participation active au conseil scientifique. Séverine Olivier et Anne Le Fustec ont commencé un bilan des présences sur la mandature, incluant les séances communes CS-CF. Il est peut-être difficile pour certaines personnes de venir de loin, de manière ponctuelle, il faudra en discuter avec elles. Nous avons aussi peut-être un sujet par rapport à la manière de travailler, de s'impliquer différemment, et c'est à créer dans notre collectif. Nous échangeons toujours avec les personnes présentes, mais nous pouvons réfléchir à ce qu'il faudrait faire pour associer plus de membres du Conseil. Cela mérite réflexion. Qu'en pensez-vous, Monsieur Jégou ?

M. JÉGOU.- J'en suis persuadé. L'École a besoin de ce Conseil qui émet des recommandations et des orientations que nous intégrons, y compris dans le plan stratégique. Je prends pour exemple le dossier des chaires : les deux débats que nous avons eus intra-Conseil nous ont

conduits à intégrer vos propositions dans un document en cours de finalisation avec M. Le Rat. Faire vivre le Conseil ne passe pas par des directives, c'est le conseil lui-même qui le fait. Je souscris complètement à vos propos.

M. BARLET.- Sommes-nous au complet en termes de renouvellement des membres ? Je pense à l'ancien directeur de l'Institut du Management (IdM), Roland Ollivier, élu au titre des enseignants détachés comme moi. A-t-il été remplacé après son départ à la retraite ? Où en sommes-nous de la complétude du Conseil ?

M. COAT.- Ce siège est actuellement vacant, mais nous organisons des élections régulièrement pour les apprenants dont le mandat est d'une année : en janvier-février (élèves fonctionnaires), en septembre-octobre (doctorants et étudiants). Il aurait été plus simple de les faire ensemble, mais nous avons voulu les dissocier au vu de leur période de formation à l'École. Nous n'avons pas organisé de scrutin partiel pour les sièges vacants des personnels étant donné que nous entrons dans la dernière année de la mandature, puisque les instances seront renouvelées dans leur complétude en 2020.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- J'ai l'impression que cela s'est dégradé au fur et à mesure. Une mandature de quatre ans n'est-elle pas trop longue ? Les élus s'essouffent peut-être un peu. La solution a été évoquée par M. Coat : organiser des élections plus fréquemment, mais c'est une contrainte.

M. COAT.- Ce n'est a priori pas la présence des membres élus internes qui pose a priori question mais davantage la disponibilité de plusieurs personnalités qualifiées extérieures. En tout cas, la durée du mandat est régie par le décret constitutif de l'École : la mandature est de quatre ans pour les membres des trois instances, sauf les représentants des apprenants (1 an).

M. JÉGOU.- Historiquement, les contrats d'établissement étaient de quatre ans, puis ils sont passés à cinq ans ; je pense que l'on a du « retard à l'allumage ». Cela va dans le sens inverse de ce que vous dites. Par exemple, à l'INSERM, la durée était de quatre ans, mais on nous a demandé de faire une année supplémentaire par dérogation pour arriver à cinq ans.

Deuxièmement, en plus de Roland Ollivier, Karine Gallopel-Morvan a aussi démissionné. Ces deux sièges manquants mériteraient peut-être une élection partielle avec une incitation forte à ce que les candidats émanent de l'IdM pour simplifier le processus.

Mme POLTON.- Je me permets une note personnelle parce que nous sommes aussi là pour échanger. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai l'expérience de plusieurs conseils scientifiques avec, comme ici, un rôle de dialogue avec une institution (agence, centre de recherche, etc.) Ceux que je fréquente sont plutôt composés de personnes extérieures. Pour remobiliser le collectif, il faudrait réfléchir à nos modalités de travail. Nous ne sommes pas là pour prendre des décisions pour l'École, mais pour débattre de sujets qui sont importants sur le plan scientifique, en apportant des éclairages diversifiés pour enrichir sa réflexion. Il est donc important que cette pluralité de regards soit effective, et que les membres extérieurs s'impliquent.

Le conseil des formations me semble moins affecté par ce délitement de la présence que le nôtre, et cela peut nous donner à réfléchir. D'autres modalités de travail sont peut-être plus mobilisatrices.

Comme l'a expliqué Bernard Jégou, notre regard est intéressant pour l'École, mais nous ne travaillons pas beaucoup en amont : nous réagissons « à chaud » après des présentations. C'est sans doute intéressant pour l'École, mais cela pourrait être encore plus intéressant si nous travaillions un peu plus en amont des séances en totalité ou en sous-groupes. C'est juste une suggestion, ce n'est pas que je cherche à faire travailler les personnes, mais plus on travaille, plus on est impliqué. En tout cas, cela fait partie des choses auxquelles nous pouvons réfléchir, d'autres idées de remobilisation des troupes peuvent émerger.

Mme QUIDU.- Pour aller dans votre sens, si le contenu des réunions est essentiellement de l'information, cela pousse moins les personnes à venir. J'ai un contre-exemple : travailler sur le sujet des chaires avait mobilisé. Même si l'on n'avait pas grand monde à Paris au moment du rendu, c'était un sujet fort qui pouvait intéresser l'intérieur et l'extérieur. Mon sentiment est que, pour certains sujets, les personnes extérieures estiment qu'il s'agit plus d'une affaire interne et restent en retrait.

Mme POLTON.- Je pense que nous aurions pu faire plus en travaillant à partir de documents, mais c'est le seul sujet que nous avons traité de façon un peu différente. J'avais récupéré ce qui avait été dit pour le restituer à tous, mais nous aurions pu essayer de travailler à nouveau ces éléments. En dehors de la séance, j'avais à cœur d'essayer de synthétiser et de faire circuler notre réflexion collective. Cela peut être une modalité avec une sous-partie du conseil dans certains cas.

M. JÉGOU.- En tout cas, le conseil peut s'autosaisir de sujets. J'ai souvent dit que ce n'est pas à la direction de la Recherche de fixer l'ordre du jour.

Autre point important, alors que je suis arrivé la dernière année de la mandature précédente, j'ai fait entrer dans le fonctionnement que, dans le cadre de la contractualisation de nos structures de recherche, le « brouillon » de projet de l'UMR MOS, puis de l'UMR Repères, c'est-à-dire avant que les dossiers soient déposés au HCÉRES, soient présentés devant le conseil scientifique précédent et devant celui-ci pour préciser les choses. Lorsque les dossiers ont été proposés, j'ai fait revenir les porteurs de projets des structures labellisées. Nous avons constaté que, pour certains points, des évolutions avaient été prises en compte à la suite de ce dialogue.

Nous avons eu l'honneur d'avoir l'accord de personnalités nationales et internationales importantes, de renommée (M. Kurth à Berlin, M. Barouki à Oslo, etc.), mais elles ont des agendas extrêmement chargés. Pour constituer le prochain conseil scientifique, il faudra regarder comment avoir à la fois des apports extérieurs très riches, très stimulants, mais aussi avec des personnes qui ont des marges de disponibilités plus grandes.

Mme POLTON.- Cela me fait penser que nous avons beaucoup discuté des projets déposés au HCÉRES. Je n'ai pas le souvenir que nous avons eu une séance pour travailler collectivement à partir de l'évaluation HCÉRES. Par exemple, l'interaction avec l'équipe du HCÉRES a été intéressante pour moi parce qu'elle n'avait pas la même vision que la nôtre d'un conseil scientifique. Pour nous, c'est une instance d'apport à la réflexion stratégique, de discussions. Or, cette équipe apporte plutôt un conseil décisionnaire sur les postes aux universités, c'est pourquoi elle a dit qu'il fallait plus de personnes de l'interne alors que j'aurais tendance à penser que nous n'avons pas assez de personnes de l'extérieur dans cette instance compte tenu de sa fonction. Nous aurions parfois besoin de plus de regards extérieurs à l'École, pour challenger et pour dialoguer.

Sans remettre en cause le HCÉRES, je pense qu'ils ont mal compris le rôle d'un conseil scientifique dans une école telle que la nôtre. D'ailleurs, Jean-Louis Denis qui était présent a expliqué que cette instance n'avait pas le même rôle. Vous avez dit que, puisque nous avons cette recommandation, nous allions ajouter des membres internes au conseil scientifique. Nous n'en avons jamais discuté, et j'ai été surprise par ce volet parce que nous n'avons pas bien fait passer le message de cette instance et la manière de la composer pour qu'elle joue pleinement son rôle. Avons-nous besoin de plus de membres internes à l'EHESP ? Ou au contraire de personnalités extérieures, mais assez disponibles ? Pour le coup, sommes-nous revenus sur l'évaluation ? À mon avis, discuter en conseil scientifique de la manière dont le HCÉRES a jugé les différents travaux pourrait faire partie de nos sujets de débats.

M. LE RAT.- Lors des précédents conseils scientifiques, nous sommes revenus sur l'évaluation du réseau doctoral en santé publique et sur celle de l'équipe d'accueil Management des

Organisations de Santé (MOS). Par contre, nous avons traité l'évaluation de l'établissement dans le cadre des actualités. Cela a été abordé dans le cadre du conseil d'administration, mais tout comme le conseil des formations, nous n'avons pu y revenir en conseil scientifique car nous n'avons pas eu de séance. Mais dans les séances où nous avons réfléchi au futur Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), nous sommes revenus de fait sur les conclusions du HCÉRES.

M. JÉGOU.- Dans le cadre du plan stratégique et du prochain COP, nous aurons besoin de revenir sur l'évaluation du HCÉRES pour l'établissement. Nous étions dans un mouvement brownien permanent : à peine nous fermons un dossier que nous sommes engagés dans un autre. Nous avons sans doute raté une marche : la direction de la Recherche aurait pu proposer d'ajouter ce point. Néanmoins, si vous nous demandez de le faire, nous le ferons.

Ensuite, Christine Musselin a très bien décrit dans son livre sur Sciences Po les différentes conceptions des instances consultatives d'un établissement. Par rapport au périmètre énorme des universités qui étaient facultaires historiquement en France, nous remarquons ces dernières années une concentration des présidences et des instances. Maître assistant à la faculté des Sciences au début des années 80, j'ai connu un conseil scientifique qui recueillait la classification de chacun des CS des facultés, puis d'ultimes arbitrages étaient faits au CS. À partir du moment où les facultés sont reléguées, sans être péjoratif, c'est le conseil académique (fusion du conseil scientifique et du conseil pédagogique) qui est l'instance délibérative, et qui a pris un pouvoir supplémentaire.

Par contre, pour les établissements nationaux (Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (INSERM), Centre national de la Recherche scientifique (CNRS), etc.) comme l'EHESP, on a toujours des conseils scientifiques assimilables aux *scientific advisory boards* qui se multiplient dans toutes les opérations des PIA (I-SITE, IdEx). Par exemple, l'INSERM entre dans l'élaboration de son nouveau plan stratégique, 5 personnes ont été prélevées du CS de cet institut pour appuyer la direction dans son vis-à-vis avec un *scientific advisory board* international, mis en place pour cette élaboration. Une espèce de glissement s'opère, mais nous sommes tous conscients de l'importance capitale pour affûter nos outils et nos décisions et pour élaborer les aspects stratégiques afin d'enrichir dans la diversité les positions et l'avancement des dossiers de l'école.

Nous pourrions approfondir cela dans une autre séance du CS. Alors que nous sommes engagés sur de la prospective sur des recherches en service de santé, il serait intéressant de combler les deux sièges vacants à l'IdM, par exemple, avec des élections partielles.

M. BARLET.- Je ne suis pas un spécialiste de la « comitologie », certaines universités ont des conseils académiques qui regroupent la Formation et la Recherche, est-ce que notre statut le permettrait ? Pourquoi le conseil des formations semble plus vivant, plus participatif que le nôtre ? Selon le discours tenu depuis des années de passerelles entre Formation et Recherche, nous aurions peut-être intérêt à avoir un conseil unique pour faciliter les élections.

M. MILBURN.- Les conseils académiques de l'université sont des instances décisionnelles, c'est-à-dire qu'elles prennent des décisions qui ne passent pas devant le conseil d'administration. Ils sont présidés par un président du conseil académique (CAC). Il n'est pas vice-président, c'est-à-dire qu'il a un niveau quasi équivalent du président de l'Université. Le CAC est subdivisé en une commission de la Recherche et une commission de la Formation qui se réunissent séparément. Elles votent des éléments qui seront ensuite votés par le CAC. Je ne sais pas si cet étage supplémentaire est indispensable.

L'enjeu porte sur le statut décisionnel : dans ce conseil scientifique, nous ne votons pas beaucoup de décisions parce que l'École n'a pas le même statut que l'université. Les universités sont totalement auto-gérées, c'est-à-dire que les décisions sont prises par le CAC et par le CA.

Le président du CA ou le président du CAC ne peuvent rien faire sans les votes, c'est-à-dire que l'on passe son temps à voter contrairement à ici.

Je suis invité à la commission de la Recherche de Rennes 2, et je vous rassure, l'absentéisme — surtout des personnes qualifiées — est à peu près du même niveau alors que les enjeux sont peut-être plus importants. Lorsque le CS a été créé, cela a provoqué une espèce d'engouement, et les personnes étaient plus nombreuses. Puis, on s'est aperçu que les affaires courantes étaient peut-être trop courantes, mais c'est le fonctionnement habituel des institutions.

De même, au conseil de l'UFR, nous n'avons les personnes extérieures qu'aux premières réunions. C'est peut-être parce qu'elles ne sont pas assez impliquées dans la vie de l'institution. Selon moi, le seul moyen serait de leur demander d'étudier un dossier avant de prendre la parole en séance afin qu'elles donnent leur avis. Cela les obligerait à travailler le dossier en amont, puis à être présentes.

Par rapport au remplacement d'un membre suite à une démission, et pour éviter d'organiser des élections au fil de l'eau, une solution pourrait être de coopter, c'est-à-dire que le conseil scientifique désigne un nouveau membre comme le fait le Conseil national des Universités (CNU). C'est juridiquement possible, mais c'est peut-être compliqué.

Ensuite, nous pourrions mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance le fonctionnement de cette instance pour faire un bilan de l'évaluation du HCÉRES et en vue du renouvellement. À quelle date est prévu le renouvellement total ?

M. COAT.- Au printemps 2020.

M. MILBURN.- Ce serait l'occasion de préparer la suite.

Mme POLTON.- Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous passons aux actualités.

2. Actualités de l'EHESP

M. COAT.- M. Chambaud étant absent, il m'a demandé de vous présenter les actualités.

◆ Vie de l'établissement : mobilités

• Département Sciences humaines et sociales (SHS)

Suite au départ de Valérie Jouet, responsable de la filière IASS, à l'issue d'un processus de recrutement, le directeur a décidé de nommer Maud Moqué. Elle est encore pour quelques jours secrétaire générale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Bretagne, elle prendra ses fonctions à l'École le 1^{er} mars.

• Institut du Management (IdM)

Pour le poste de responsable de la filière Directeurs de Soins (DS), suite aux processus de recrutement infructueux après le départ d'Isabelle Monnier, l'École a trouvé une solution temporaire pour l'année 2019 et pour l'accompagnement de la promotion des directeurs de soins. Jean-Claude Vallée, coordonnateur général des soins au CHU de Nantes, assure cette responsabilité depuis le 1^{er} janvier 2019.

Concernant la responsabilité de la filière Directeurs d'hôpital (DH), Alain Mourier a fait valoir ses droits à la retraite et quittera l'École cet été. Suite à l'appel à candidatures, le jury de sélection se réunira le 20 mars.

Le poste d'enseignant-expert en gestion des opérations a été pourvu le 1^{er} février 2019 par Olivier Gérolimon, directeur d'hôpital détaché des Hôpitaux du Léman à Thonon-les-Bains.

Suite au départ de Nicole Bohic pour l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) en novembre 2018, le processus de recrutement a été lancé pour le poste d'enseignant-expert en pilotage stratégie et gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et Laurent Chambaud rencontrera début mars les candidats classés par le jury qui s'est réuni il y a quelques semaines.

Tous ces postes sont sur le plafond d'emplois Santé.

L'École a publié la semaine dernière un poste de professeur d'université en sciences économiques (section 05) et sciences de gestion (section 06). Ce poste sur le plafond d'emplois du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation (MESRI) est vacant. Le processus de recrutement est spécifique à l'Enseignement supérieur avec des règles particulières et un calendrier normé. Ce poste sera à pourvoir au 1^{er} septembre 2019. Le conseil d'administration (dans sa formation restreinte) devra valider la composition du comité de sélection dans le courant du printemps

- Département Méthodes quantitatives en santé publique (METIS)

Depuis le 1^{er} février, Fei Gao, précédemment ingénieure de recherche au sein du département METIS et de l'équipe d'accueil Repères, accède au statut d'enseignant-chercheur suite au comité d'audition réuni en janvier.

Un recrutement est également en cours suite au départ d'Émilie Counil pour un poste d'enseignant-chercheur en épidémiologie/biostatistiques. Suite à l'appel à candidatures, le jury de sélection se tiendra vendredi 1^{er} mars. Émilie Counil était basée à Paris, mais ce poste sera à Rennes.

Avez-vous des questions sur ces éléments de mobilité ?

Mme POLTON.- Je ne sais pas où en est le rapprochement de MOS et de Repères, mais le poste de responsable de MOS est-il ouvert ?

M. COAT.- Oui, il s'agit du poste de professeur d'université (section CNU 05 ou 06) vacant suite au départ d'Étienne Minvielle.

- ◆ Budget 2019

Le budget initial (BI) n'ayant pas été voté au conseil d'administration de décembre 2018, une nouvelle proposition de budget a été élaborée au mois de janvier, puis adoptée lors d'une séance extraordinaire du CA le 8 février. C'est un soulagement pour l'école de pouvoir fonctionner normalement en 2019. Cela nous permet d'avoir une position plus favorable pour négocier le prochain Contrat d'Objectifs et de Performance (COP). Le budget a été voté à quelques voix près. La modification majeure de la nouvelle version résulte d'une diminution de la masse salariale des élèves fonctionnaires que nous rémunérons puisqu'elle a été réajustée aux effectifs réellement entrés à l'école en janvier dernier. Le déficit prévisionnel en 2019 s'élève, non plus à 4,2 millions mais à 2,7 millions d'euros. Dans le cadre des négociations pour le prochain projet stratégique et le futur COP, nous espérons trouver des solutions pour pallier ce déficit structurel et rendre soutenable le modèle économique de l'École.

Le Secrétariat général des ministères sociaux a fait appel à Monsieur Laurent Habert pour une mission temporaire et relativement courte, depuis début février. C'est un ex-conseiller du cabinet de la ministre de la Santé. Il est missionné pour nous accompagner dans la construction du COP dans ses différentes dimensions, et notamment sur le volet économique.

- ◆ Partenariat avec l'Agence française de Développement (AFD)

Laurent Chambaud vous a déjà fait part en décembre 2018 de la signature d'un accord-cadre pour cinq ans avec l'AFD en novembre dernier. Cela concerne essentiellement une collaboration

dans le cadre de projets de formation et de renforcement des capacités en ressources humaines dans des pays en voie de développement. Lors de sa venue le 31 janvier à l'EHESP, Rémy Rioux, directeur général de l'AFD, a donné une conférence devant les nouvelles promotions d'élèves et les personnes présentes en interne pour présenter les actions de l'AFD pour l'aide au développement. La conférence a été suivie d'un riche débat avec les élèves fonctionnaires qui ont montré un grand intérêt sur la coopération à l'international et le développement. Ensuite, il a visité l'Institut de Recherche en Santé, Environnement et Travail (IRSET) et le Laboratoire d'Étude et de Recherche en Environnement et Santé (LÉRES). Une collaboration est envisagée dans le domaine de la santé-environnement à Cuba, en partenariat avec l'AFD.

◆ Politique de sites

- Grand Ouest

Concernant l'Université Bretagne Loire (UBL), Pascal Olivard, président de l'UBL, a démissionné le 14 janvier. Nous sommes toujours dans l'attente de la désignation d'un administrateur provisoire par le rectorat de l'Académie de Rennes, cela devrait être effectif début mars. Un consensus a été trouvé autour de la transformation de la ComUE UBL en groupement d'intérêt public (GIP) au 1^{er} janvier 2020. Il serait en charge de coordonner une structure de coopération interrégionale pour des objets et des actions spécifiques, notamment le C@mpus numérique sur le territoire breton et ligérien.

Le projet de l'Université de Rennes (UniR) suit son cours. Après une phase de consultation de l'ensemble des communautés fin 2018, c'est la phase de consolidation. Les statuts du futur établissement UniR sont élaborés au regard des possibilités offertes par l'ordonnance parue au mois de décembre 2018 sur la création des établissements publics expérimentaux permettant de nouvelles modalités de regroupements.

- ComUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC)

L'Université de Paris (Paris 5, Paris 7, Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) sera créée par décret dans les prochaines semaines. Un projet de convention de rapprochement de coordination territoriale, modalité offerte par l'ordonnance, est en cours de discussion ; l'École pourrait être signataire de la convention à l'instar des autres membres de la ComUE. Le directeur rencontrera prochainement les responsables de l'USPC pour échanger sur le positionnement de l'École eu égard à son implication plus forte sur le site rennais, et de la ComUE reconfigurée du fait de la création de l'Université de Paris. Nous vous apporterons des informations complémentaires au mois de juin lorsque les choses auront avancé.

Mme POLTON.- La discussion est à venir par rapport à l'EHESP, mais quel est le contenu des conventions de rapprochement ?

M. COAT.- Le contrat de site est en cours de préparation en parallèle sur les politiques communes en matière de formation et de recherche.. En revanche, la convention de rapprochement porte uniquement sur les aspects de gouvernance et de fonctionnement à plusieurs établissements. Par exemple, des services partagés existent dans le cadre de l'USPC : Service d'Accompagnement aux Pédagogies Innovantes et à l'Enseignement Numérique Sorbonne Paris Cité (SAPIENS) pour l'innovation pédagogique ; le collègue des écoles doctorales pour ce qui concerne le doctorat, etc.

M. JÉGOU.- La question de l'Université de Paris est inscrite dans l'élaboration du plan stratégique. Sous l'angle de la recherche, nous n'avons plus « rien à faire » à l'Université de Paris. L'Université de Paris se retrouve avec le couteau sous la gorge : la fusion des trois établissements est consubstantielle de la poursuite des financements IdEx. Lors des réunions VP Recherche, les collègues organisent la distribution des moyens de l'USPC sur les trois

établissements en cours de fusion. C'est normal, s'ils ne le font pas, on va leur « couper les vivres » en termes d'IdEx. Néanmoins, nous sommes spectateurs depuis plusieurs mois de discussions internes à l'Université de Paris alors que nous cotisons (50 000 € cette année).

La dimension nationale — consubstantielle de la dimension internationale — concerne les établissements nationaux. Nous avons déjà un grand pied dans le CNRS au travers d'Arènes, l'École étant devenue mandataire unique de l'UMR SHS. Nous avons un second pied *via* l'IRSET, plus gros centre pluridisciplinaire avec un très fort investissement de l'École (le quartier général se trouve sur ce campus). Comment passer un accord avec l'INSERM ? L'École est la plus grande pourvoyeuse en proportion de sa taille d'experts auprès de l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Comment passer un accord avec cette agence pour valoriser ? Les marges de reconnaissance et de renforcement de la visibilité de l'École au niveau national passent par cela. Roger Genet signera le 18 mars une convention avec Rennes 1. Suite à une invitation de Laurent Chambaud, il a manifesté le désir de visiter le campus. En effet, à l'initiative de l'ANSES, il existe un projet de création d'un groupe de recherche entre l'IRSET et toutes les structures de l'ANSES bretonnes, soit un demi-millier de personnes. C'est la plus grande concentration européenne sur les nouveaux paradigmes clés exposomes One Health, et c'est l'occasion pour l'École d'être le partenaire national avec l'INSERM de cette opération tout en resserrant les liens sur la politique de site.

De plus, lors des réflexions sur le plan stratégique, des questions se sont posées sur la manière d'*up-grader* le fonctionnement du campus Condorcet. Nous savons que nous pouvons nous renforcer, y compris sur notre antenne parisienne, en termes d'école. De plus, ce n'est pas exclusif de collaboration avec des établissements parisiens, etc.

◆ 2019, année anniversaire des Presses de l'EHESP

La maison d'édition Les Presses de l'EHESP fête ses 30 ans, et plusieurs événements seront organisés tout au long de l'année 2019.

◆ Projet d'établissement

Suite à la phase de consultation interne (personnels et apprenants) et externe (partenaires) et la tenue de séminaires des différentes instances, nous sommes dans la phase de consolidation et de rédaction du projet stratégique d'établissement. Ensuite, il s'agira d'identifier les grands axes que nous proposerons pour la contractualisation dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP). En termes de calendrier, l'objectif est de présenter le projet stratégique et le projet de COP aux instances de juin prochain, pour une signature du COP avec les ministères de tutelle à l'été.

◆ MOOC

Les cours ont commencé le 17 janvier 2019 ; les inscriptions sont closes. Le nombre d'inscriptions est honorable : 7 620 personnes se sont inscrites, 72 % sur le territoire français, et des inscriptions venaient de 87 autres pays. Un bilan qualitatif sera réalisé lorsque les cours seront terminés, c'est-à-dire début avril.

◆ Conférence mondiale : Santé et changements climatiques

Alessia Lefebure siège dans les instances de gouvernance de la Fondation Croix-Rouge. Une grande conférence est organisée à Cannes les 15 et 16 avril 2019 sur le thème « *santé et changements climatiques, soigner l'humanité à +2°* ». L'École étant partenaire, Laurent Chambaud et Philippe Quenel, interviendront à des tables rondes avec des experts internationaux.

◆ Journées du réseau doctoral en santé publique

M. JÉGOU.- Les journées se dérouleront les 26 et 27 mars 2019. L'année dernière, c'était à Bordeaux, et c'était la première fois que l'on déportait les rencontres en dehors des deux sites de l'École pour faire vivre le réseau. Au-delà des éloges du HCÉRES, la centaine de membres du réseau ont un sentiment d'appartenance et d'identification au réseau. Nous les organisons cette année à Paris sur le thème de l'intelligence artificielle, et nous incitons les enseignants-chercheurs de l'École et les directeurs de thèse à y participer. Nous avons contacté Bertrand Rondepierre, bras droit de Cédric Villani, sur le rapport déposé au ministère sur le segment « santé et intelligence artificielle ». Il occupe un poste extrêmement important de chef de projet chez Google, il était d'accord pour venir après avoir passé toutes les étapes d'autorisation internes à Google, mais il a été obligé de se rétracter cette semaine, mais il nous envoie le conseiller du Premier ministre Olivier Clatz pour présenter le contexte général « santé et intelligence artificielle ».

Le deuxième intervenant, Mahmoud Zureik, conseiller scientifique de l'Agence nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), nous donnera des exemples précis. Lors d'une crise (Mediator, Dépakine), comment solliciter des données massives, hors contexte théorique ou générique, mais dans un contexte très opérationnel ? D'ailleurs, cela fait écho à des travaux menés au sein de l'EHESP.

Ensuite, nous laisserons notre référent Intégrité scientifique, Pierre Fournier, seul avec la quarantaine de doctorants *a minima* qui participeront pour qu'ils échangent de toutes les façons sur les notions d'encadrement, de plagiat, et d'intégrité scientifique dans toutes ses dimensions en termes de production, etc.

Ces journées avaient remporté un grand succès à Bordeaux l'année dernière. Comme elles se dérouleront cette année sur notre campus parisien, cela interpelle aussi l'ensemble des personnels de l'école en plus des doctorants. Ils pourront au moins participer à la matinée sur ces dossiers importants de données massives.

M. LE RAT.- Pour compléter l'actualité sur le réseau doctoral en santé publique, deux séminaires interdisciplinaires sont organisés par les doctorants :

- 25 mars, site parisien : « *Inégalités sociales de santé au prisme du genre* »,
- 12 avril, Paris Descartes : « *Réduction des risques chez les usagers de drogues.* »

M. THOMAS.- Oui, je crois que c'est cela.

M. LE RAT.- Après ces deux séminaires de début d'année, nous en aurons d'autres au cours de l'année. C'est important de faire référence lors du CS aux séminaires organisés directement par les doctorants.

Mme POLTON.- Sur cet ensemble d'actualités, avez-vous des questions, des commentaires, des ajouts ? (*Non.*) Merci beaucoup pour tous ces points.

3. Orientations stratégiques d'UniR en matière de recherche et de formation

M. JÉGOU.- Nous allons vous présenter le diaporama préparé par Olivier David, et Philippe Milburn et d'autres membres pourront abonder nos propos.

◆ Le projet UniR

• Organisation de la séquence

Nous connaissons un mouvement généralisé en France. Cela fait 30 ans que l'on dit qu'il faudrait regrouper les 86 universités, et une espèce de rouleau compresseur s'est mis en place au travers du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) appuyé par une forme d'évolution

darwinienne : ceux qui ont la plus grande capacité d'adaptabilité vis-à-vis des différents appels d'offres et de captation des moyens considérables au travers des PIA resserrent la carte sur un nombre de sites limité. Les classifications font que nous aurons à l'avenir deux niveaux de sites en France dans le domaine enseignement supérieur et recherche : les sites à caractère national et international ; les sites relégués au niveau régional.

Sur la base de premières tentatives de notre périmètre avec la ComUE UBL, nous avons réussi à capter à l'École une chose fondamentale : la possibilité avec les quatre écoles doctorales créées dans UBL de co-habiller des thèses.

Ensuite, en dehors de quelques déboires, la ComUE USPC nous a permis la captation de 7 postes par le MESRI et 1 million de crédits au sein de l'École.

Maintenant, l'USPC disparaît ; la fermeture imposée de la ComUE UBL la relègue à assurer une liaison entre différents sites de l'Ouest et à accompagner les 120 contractuels embauchés. Nos collègues d'UniR se sont configurés sur un dossier complexe. Je suis témoin du professionnalisme qui y est injecté avec la question dont nous débattons forcément : comment participer à une organisation de rapprochement extrêmement renforcé des établissements sur le site tout en gardant notre identité d'école nationale en termes de formation et de recherche ? Les choses ne sont pas exclusives, il ne s'agit pas d'être simplement dedans ou dehors.

- Un objectif stratégique majeur

Suite à deux nouvelles discussions au sein d'UniR cette semaine, les objectifs suivants ont été définis :

- une recherche au meilleur niveau,
- la formation de grande qualité,
- une internationalisation,
- un partenariat socio-économique,
- une responsabilité environnementale et sociétale,
- une vie étudiante riche et épanouissante.

Les quatre premiers modules correspondent aux mots clés pour figurer dans les classements. J'apprécie beaucoup que les deux autres modules aient été inscrits, car un *focus* particulier est mis sur la plus-value que cela apportera aux « clients » (qu'est-ce que cela va apporter à l'étudiant et aux familles ?) plutôt qu'un schéma qui correspond aux moteurs de recherche, au classement de Shanghai, etc.

- Plusieurs acteurs intéressés et concernés par la démarche

L'UniR est composée de :

- 7 membres fondateurs et co-élaborateurs. Au-delà de l'Université de Rennes 2 et l'Université Rennes 1 (plus de 50 000 étudiants), nous retrouvons 5 écoles, dont l'EHESP qui se distingue par son caractère national. Par rapport à la question de l'évolution des grandes écoles, des réflexions existentielles se posent vu le défi que cela représente ;
- AgroCampus, Centrale Supélec, ENSAI, IMT Atlantique, etc. ;
- divers organismes dont le conseil régional, etc. La Région Bretagne était hostile à la création de l'UBL, mais les partenaires sont passés outre avec une sorte d'anticipation de la fusion des Pays de la Loire et de la Bretagne qui n'a pas eu lieu. Cet élément profondément déstabilisant de la création de l'UBL montre que, lorsque des considérations strictement politiques priment sur l'objet offert aux usagers et aux étudiants, on peut se retrouver sur ces contrepieds absurdes. J'espère que, un jour, les historiens de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auront la capacité à retracer l'Histoire, y compris la déperdition économique.

- Engagement commun

Les actions déjà engagées :

- délibération : engagement signé par les CA des 7 établissements ;
- signature : toutes les publications des 7 établissements. Nous reparlerons de la signature commune ;
- collection : mise en visibilité des productions scientifiques dans une collection Hyper Articles en Ligne (HAL) ;
- des discussions sont en cours sur un projet de PIA et des outils, et ce n'est pas simple. Par exemple, la Fondation de l'Université Rennes 1 fonctionne extrêmement bien. Lorsque l'on met en commun des choses, il est évident que lorsque ceux qui ont élaboré des outils, des instances ou des niveaux d'organisation générateurs de moyens sont interpellés sur une fusion, ils s'interrogent : « *avons-nous des choses à gagner ?* », « *ne risquons-nous pas de perdre en élargissant le périmètre et en partageant les ressources ?* »

- Enjeux pour le site

J'apprécie que les co-élaborateurs d'UniR n'en soient pas aux trompettes d'une victoire anticipée, mais avec beaucoup de réalisme, sur les défis à surmonter. Ce projet est soutenu par l'État, et les collectivités locales sont très attentives à l'opération. Le pilotage stratégique commun s'appuie sur la complémentarité des universités, des écoles et des organismes. Il s'agit de revendiquer à terme (à horizon cinq à dix ans) le statut de grande université.

- Des écueils à éviter

Il s'agit d'être pragmatique et concret, et de créer un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Il faut tirer les éléments de l'échec de la fusion de Rennes 1 et Rennes 2 pour guider une nouvelle action.

- Condition de la réussite

La loi d'habilitation permet :

- d'aller chercher des moyens au-delà des ressources,
- phaser la création de l'UniR avec la transformation de l'UBL,
- un processus d'intégration progressif et cranté.

- Calendrier et démarche

Cette démarche créative se fait en lien avec des comités d'orientation pour proposer des *scenarii* et des actions concrètes, et des comités support-soutien pour des modalités d'opérationnalisation.

- La démarche d'ensemble

La démarche est composée de différentes phases :

- phase politique : élaborer un document politique avec des axes forts (6 thématiques politiques et 1 thématique support) ;
- phase de cadrage du projet : construire la méthodologie du projet avec l'objectif de faire participer la communauté ;
- phase créative et participative : faire en sorte que les intéressés s'approprient le projet pour éviter un *top-down* ;
- phase décisionnelle ;
- phase opérationnelle (janvier 2020).

- Les prochaines étapes

- novembre-décembre 2018 : consultation ;
- janvier-mars 2019 : finalisation de la stratégie et du plan d'action ; écriture des statuts ;
- mars-juillet 2019 : étude des statuts du ministère ; passage devant les instances ;
- rentrée 2019 : passage au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ;
- 1^{er} janvier 2020 : création de l'Université de Rennes.

L'idée est de ne pas créer une couche supplémentaire dotée d'un président pour coiffer les autres présidents : tout le monde a en tête le syndrome du millefeuille.

- Éléments de réflexion et matière de structuration

En recherche et en formation, trois principes sont posés :

- principe de rationalité : considérer la cartographie scientifique du site comme principe structurant de l'UniR et aligner sur elle la mutualisation des formations. C'est peut-être sur cette marge que nous avons le terreau le plus fertile dans la mesure où les enseignants-chercheurs et les équipes pédagogiques des différents établissements n'ont pas attendu la création d'un projet comme celui de l'UniR pour avoir des co-habilitations. L'EHESP a su cross-fertiliser ses relations avec Rennes 2 et Rennes 1 pour la délivrance de certains domaines ;
- principe de construction organique : ne pas séparer les formations en licence de leur adossement à la recherche. C'est un phénomène général ;
- principe de subsidiarité : élaborer la politique et la stratégie scientifiques au niveau de l'ensemble du site et confier la gestion des dispositifs d'appui aux composantes.

Tout cela se fait avec réalisme par rapport à ce tsunami national sur la recomposition des sites.

En matière de gouvernance, trois principes sont également définis :

- équilibre et collégialité dans les prises de décision : c'est vraiment un challenge. Nous rencontrons déjà des difficultés à faire fonctionner un collectif comme le nôtre, imaginez l'UBL qui a des conseils à 120 personnes ;
- respecter les différents types d'établissements : comment aller de l'avant sur une intégration tout en gardant des points de visibilité qui tiennent à l'Histoire et aux positions acquises, compétitives au niveau national et au niveau international ;
- subsidiarité entre les niveaux : maintenir les personnalités morales et juridiques, ne pas créer un trop grand nombre d'instances, et privilégier la démocratie. Je ne parle pas de référendum ou d'initiatives citoyennes.

Nous avons quelques retours sur les compétences et structures communes au niveau des COT. Ces sujets occupent le devant de la scène dans les différentes réflexions.

Au niveau des compétences à partager, nous avons :

- tutelle des unités de recherche : le ministère ne veut plus avoir à l'avenir qu'une seule tutelle par unité mixte de recherche (UMR), par exemple. Vous voyez le défi que cela représente. Par exemple, à Rennes, nous avons Sciences Po', UR1, CNRS, EHESP.

M. MILBURN.- Et Rennes 2 depuis le 1^{er} janvier 2019.

M. JÉGOU.- En fait, les établissements injectent des moyens dans une structure mixte, mais ils n'en sont plus la tutelle. Cela reflète la façon dont le système de l'Enseignement supérieur et de Recherche est historiquement organisé en France.

- délivrance des diplômes : c'est extrêmement important ;
- doctorat : les marges de progression sont assez formidables ;
- sport-culture-santé ;
- mobilité internationale : quelle plus-value peut-on apporter à la vie étudiante ?

- innovation, valorisation, entrepreneuriat : si un brevet est déposé alors que l'on n'a plus qu'une tutelle, cela pose la question du retour de sa valorisation, notamment lorsque la licence est prise par une grande entreprise. Ces défis ne sont pas propres au site ;
- égalité entre les femmes et les hommes : point très important ;
- immobilier : évolution des composantes immobilières en termes juridiques, économiques.

Les établissements sont prêts à prendre certains éléments s'ils sont valorisants ; d'autres représentent des bombes à retardement. Par exemple, prendre le parc immobilier d'un secteur signifie en assurer la maintenance, le fonctionnement, etc.

En termes d'outils en commun, nous retrouvons :

- un guichet Recherche ;
- un service/réseau dans le champ de l'orientation et de l'insertion professionnelle ;
- une maison de la pédagogie ;
- une maison de la formation continue ;
- un service support à la culture ;
- un guichet unique vie étudiante : nous avons déjà un volet avec la carte Korrigo pour le transport puisque tout étudiant du site aura la même carte. Ce sont des actions concrètes à fortes conséquences symboliques et pratiques ;
- une direction de l'innovation, de la valorisation et de l'entrepreneuriat ;
- une cellule de prévention contre les harcèlements et les discriminations ;
- un pôle médico-social UniR ;
- un service commun de documentation.

Nous allons pouvoir échanger. Merci à Christophe Le Rat d'avoir facilité ce travail.

M. LE RAT.- Nous allons surtout remercier Olivier David puisque c'est le PowerPoint produit par l'Université de Rennes, et dont il se sert pour passer dans les différentes instances. Ce document a aussi été présenté hier en conseil des formations par Alessia Lefébure.

M. MILBURN.- Je propose de rester sur la dernière diapositive pour voir tous les éléments.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- En termes de calendrier, est-ce que cela se passera en 2020 ?

M. JÉGOU.- Oui.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- C'est demain...

M. JÉGOU.- Il faut déposer un dossier qui tienne la route devant le CNESER, etc. De plus, il faut être réaliste vu la mise en place des outils communs. La colonne 1 touche à des choses existentielles et à l'économie du site, il faut être lucide par rapport aux étapes à mettre en place. Ce n'est pas exclusif d'un projet en 2020 qui dégage les pistes principales, et qui atteste de la véritable prise en compte de l'intérêt stratégique du site, et de l'absence d'arrière-pensée court-termiste sur le mouvement inéluctable de mise en commun de beaucoup de choses. J'ajoute mon commentaire : il ne faut pas non plus oublier la plus-value de satisfaire les attentes des étudiants et de les conseiller. Pour moi, c'est fondamental de satisfaire les attentes des usagers, c'est-à-dire des étudiants.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Par rapport au dernier alinéa de la diapositive (« *un service commun de documentation UniR* »), est-ce que ce sera sur un seul site ? Est-ce que ce sera un outil commun, mais avec une offre multi sites ?

Mme POLTON.- Est-ce que les lignes de force de cette union de différents établissements sont très généralistes ? Quels sont les domaines d'excellence sur lesquels elle s'est positionnée ? J'imagine que ce sont de nombreux sujets et disciplines différents à traiter, mais des choses ont-elles été mises en avant ?

M. MILBURN.- Pour ce que j'en sais, c'est pour l'instant l'héritage des précédents projets PIA qui tournent autour de deux grands thèmes, puis on a des déclinaisons : le numérique avec l'Institut de Recherche en Informatique et Systèmes aléatoires (IRISA) et l'environnement. Ce sont les deux grands pôles qui avaient structuré le projet initial IdEx et I-SITE.

Mme POLTON.- Par conséquent, on les retrouve aussi là.

M. MILBURN.- Je parle sous le contrôle de M. Jégou, mais ce n'est pas sur cela qu'a porté la réflexion prioritairement. Nous allons porter le projet avec cela, car cela a déjà été élaboré.

Par rapport au calendrier, l'urgence maintenant porte sur les statuts pour avoir une réalité juridique au 1^{er} janvier 2020. C'est une affaire assez complexe parce que la représentativité des établissements dans l'UniR demeure un gros point d'interrogation. Puis, il ne faut pas oublier que l'on est à mi-quinquennat, et la nouvelle structure doit préparer le prochain quinquennal. Une bonne partie des questions sur la diapositive trouveront une réponse dans le projet quinquennal plutôt qu'au 1^{er} janvier 2020. Par exemple, les écoles doctorales continueront de fonctionner pendant le quinquennat à l'échelle de l'UBL (2022), mais à partir de 2020, on commencera à réfléchir sur leur périmètre scientifique, ainsi que sur leur périmètre régional ou local. Le dépôt auprès du HCÉRES des projets d'écoles doctorales (intitulé et juridiction) est prévu pour mars 2020, c'est-à-dire dans un an. J'ai alerté mes collègues pour phosphorer assez vite sur la question.

L'échelle est une vraie question pour les écoles doctorales : cela paraît logique que ce soit à celle de l'UniR, mais cela laissera nos camarades de Lorient et de Brest dans un certain embarras. C'est donc un paramètre dont il faudra tenir compte. À mon avis, la tutelle des unités ne se fera pas au 1^{er} janvier 2020, mais lors du nouveau quinquennat.

M. LE RAT.- En complément, l'UniR est pensée au travers de neuf grandes thématiques :

- matière, molécules, matériaux,
- mathématiques,
- sciences et technologie du numérique,
- environnement agro-écologie-géo-science,
- sciences biologiques et sciences de la santé (l'EHESP est identifiée dans ce champ),
- sciences du sport : peu d'enseignants-chercheurs sont mobilisés sur ce sujet,
- mémoire, innovation et société,
- marchés, politiques, Europe (on y retrouvera les équipes d'Arènes, etc.)
- création artistique et patrimoine.

L'idée était de soumettre des projets d'Écoles universitaires de Recherche (EUR) selon ces neuf thématiques. Une pré-sélection a été établie par UniR, et le projet de l'École n'a pas été retenu dans l'immédiat. L'idée est que le site se structure autour de ces neuf grands champs. Pour le coup, on y associe des établissements, des équipes labellisées, et des écoles doctorales répartis sur chacun des neuf champs. Cette matrice retenue au niveau d'UniR sera discutée avec les instances.

Mme QUIDU.- Monsieur Le Rat, vous parlez de neuf thématiques ; or, le document fait état de sept thématiques de politique forte. Quel est le lien entre les deux ?

Ensuite, avec des thématiques présentées ainsi, cela risque d'engendrer des silos avec la problématique de la transversalité et du passage de l'un à l'autre. C'est peut-être votre présentation qui donne cet effet, mais il ne faudra pas que nous nous retrouvions à entrer dans des cases spécifiquement.

M. JÉGOU.- Tout à fait. Où se situe la santé publique dans « sciences biologiques et sciences de la santé » ? De plus, l'axe « environnement » est très professionnel, très élaboré avec un projet d'EUR. Il est important de ne pas avoir de silos étanches dans ces grands axes : si l'on

parle de santé publique d'un côté, et d'environnement de l'autre, il ne faut pas se retrouver dans des postures de captation, de mots-clés, etc. Nous avons du dialogue, mais lorsqu'il faut attribuer des moyens limités, certains enjeux peuvent cristalliser des choses, c'est pourquoi nous devons en effet avoir de la transversalité.

Au niveau des axes stratégiques pour la formation, certains mots-clés (« *attractivité* », « *caractère international* », « *caractère professionnalisant* », etc.) sont devenus les défis de tous les sites. En France, on a l'objectif de passer de 350 000 à 500 000 étudiants étrangers en multipliant par 10 ou 15 les droits d'inscription. Le prétexte est que les droits d'inscription sont tellement bas que nos formations sont identifiées à l'étranger comme des produits en *discount*. Mme Vidal a dit le week-end dernier qu'ils reviennent sur la décision de passer les frais d'inscription pour les thésards de 270 à 3 440 €.

M. MILBURN.- Madame Quidu, cela a été thématiqué par rapport à des projets d'EUR sans savoir s'il faut les faire entrer dans des PIA comme le projet Environnement déposé ces derniers jours. En tout cas, l'idée est précisément de créer des transversalités. Par exemple, pour Environnement, on retrouve des personnes en géographie, en agronomie, en biologie, etc. Pour Santé, on a le CHU, l'EHESP, et la faculté de médecine ainsi que des personnes de sciences sociales. L'axe Sport peut sembler anecdotique, mais nous avons à Rennes beaucoup de ressources en la matière avec une certaine lisibilité, notamment une UFR à Rennes 2, ainsi que des éléments en matière de santé. J'attire votre attention : la recherche Sport et Santé est assez importante à Rennes, et l'EHESP pourrait avoir des points d'accroche.

Mme POLTON.- Avez-vous d'autres commentaires ou questions ?

M. BARLET.- Ce diaporama est assez compliqué à comprendre. Si l'on nous demande ce qu'a l'EHESP à gagner à faire partie de l'UniR, je retiens que ce n'est pas une fusion-absorption, que les entités juridiques sont gardées malgré la tutelle commune. Ensuite, je pense qu'il faut rendre les axes visibles. Lors de notre réunion au SHS, demain, nous ferons un compte rendu de cette présentation, mais il faudrait des éléments de langage opérationnels pour nous à l'EHESP.

M. JÉGOU.- L'enjeu que l'on trouve derrière est aussi celui de l'existence de l'École. Je ne parle pas d'une vision opportuniste, nous accompagnons le mouvement tout en restant nous-mêmes. J'insiste beaucoup sur le fait que nous ne devons pas à l'École être sur les vœux et l'incantation, notre caractère de visibilité nationale repose sur notre capacité à être irremplaçable dans certains secteurs comme nous pouvons l'être encore davantage. Nous ne passons pas d'accord national avec l'ANSES, l'INSERM ou avec le CNRS s'il s'agit juste de protocole, de diplomatie. Si ces établissements nationaux passent des accords nationaux entre eux, c'est sur des caractères stratégiques où ils ont à gagner. Tout en participant très activement à la politique de site, nous devons renforcer notre politique nationale, puisque l'EHESP a le caractère d'école nationale.

Mme POLTON.- C'est intéressant, mais ce n'est pas la réponse attendue. Quel est l'enjeu de cette politique de site ? Comment la résumer ? D'après ce que vous dites, c'est que cela ne nous dispense pas d'avoir d'autres partenariats nationaux. Ce projet est ambitieux, il est porteur de beaucoup de choses, mais l'EHESP paraît répartie dans des thématiques. Au fond, la question est : pourquoi est-ce bien que l'EHESP fasse partie de l'UniR ? Mais je sais que vous ne pouvez peut-être pas répondre totalement aujourd'hui, parce que ce projet est encore en construction et que nous faisons partie du mouvement.

Arrivée de M. Grimaud.

M. MILBURN.- L'EHESP est déjà en partenariat avec Rennes 1, Rennes 2 et d'autres établissements. Par exemple, les personnes de Rennes 1, de Rennes 2, et de l'EHESP interviennent dans des parcours hébergés à l'EHESP, notamment « Jeunesse et Handicap ».

Cela ferait sens que le diplôme soit délivré au niveau de l'UniR pour simplifier les choses, et cela retentirait sur tout le monde. C'est la même chose pour la recherche : Arènes pourrait avoir une seule tutelle au lieu de quatre comme aujourd'hui. Autre exemple, quelques collègues de Espaces et Société (ESO) sont à l'EHESP ; cela permettrait de créer des dynamiques entre chercheurs et des personnes qui ne sont pas prioritairement sur des problématiques de santé publique pourront intervenir dessus afin d'apporter de la compétence au laboratoire, au département Formation et à l'EHESP, et inversement. Je parle sous le contrôle de cet établissement : vu son contenu, l'EHESP aurait à y gagner.

M. JÉGOU.- Absolument. Que ce soit l'INSERM ou l'IRSET, nous avons tous cet enjeu. Concernant le sport, j'avais pris langue avec le porteur du projet d'EUR Digi Sport pour envisager un rapprochement entre l'École et l'UFR Sport de Rennes 2. En effet, nous avons reçu la directrice de cabinet du ministre, Mme Flessel, pour voir comment l'École pouvait intervenir sur « sport et bien-être » ou « sport et santé ». De façon très réaliste, il s'agit de regarder comment valoriser l'existant et amplifier les synergies. Ce ne sont pas des mots creux, c'est de la réalité. Pour rassurer nos partenaires de la formation professionnelle et les professionnels qui pourraient manifester légitimement des interrogations concernant un renforcement de la politique de site, c'est là que nos partenariats nationaux jouent un rôle considérable sur notre visibilité, ce n'est pas antagoniste. Néanmoins, il ne faut pas non plus baisser la garde, il faut intégrer toutes ces choses complexes. Comme l'a dit Mme Polton, nous n'avons pas réponse à tout aujourd'hui, nous devons encore y travailler.

◆ **Orientations stratégiques d'UniR en matière de recherche et de formation**

M. LE RAT.- Pour clore le point, nous avons les résultats de la grande consultation organisée par l'Université de Rennes. Les établissements consultés sont ceux de la première rangée de « perles du collier ».

Mme POLTON.- Jolie image.

M. LE RAT.- La consultation apporte quelques éléments d'information, mais il faut les prendre avec beaucoup de précautions, car peu de personnes ont répondu. Cela interroge sur les consultations organisées en ligne un peu partout, car elles ne mobilisent pas énormément.

• Nombre potentiel de participants

Ces chiffres permettent d'avoir une vision plus précise de ce qu'est UniR :

- enseignants-chercheurs : Rennes 1 (1 814), Rennes 2 (741). Je pensais que l'EHESP était un « petit » établissement ; or, elle compte plus d'enseignants-chercheurs que l'IEP ou l'École nationale supérieure de la Chimie de Rennes (ENSCR) ou l'École nationale supérieure (ENS) ;
- BIATSS ;
- étudiants : l'École compte quand même 1 020 étudiants.

Cela représente un total général de plus 57 000 personnes concernées.

M. BARLET.- Tous les étudiants ne sont pas là.

M. LE RAT.- Pour moi, nos élèves sont des étudiants.

M. BARLET.- L'EHESP comprend plus de 1 020 élèves, ce chiffre ne correspond qu'aux étudiants de master.

M. LE RAT.- Non. Pour une année donnée, si l'on comptabilise nos étudiants inscrits en master et nos élèves fonctionnaires, on arrive à plus de 1 000 personnes.

M. BARLET.- Est-ce que les stagiaires de formation continue sont comptabilisés ?

M. LE RAT.- Non.

M. COAT.- Nous avons 9 000 stagiaires de formation continue par an.

M. LE RAT.- Cela signifie que toutes ces personnes avaient accès à la plateforme et pouvaient répondre aux différentes questions.

- Nombre d'inscrits sur la plateforme

M. LE RAT.- Le nombre d'inscrits chute énormément : 81 enseignants-chercheurs de Rennes 1 (sur les 1 814) ont répondu, 4 de l'EHESP (sur 93).

M. MILBURN.- Il s'agit du nombre d'inscrits.

M. LE RAT.- Oui, ils n'ont pas forcément répondu.

M. MILBURN.- Par exemple, je me suis inscrit, mais je n'ai pas fait de commentaires.

M. LE RAT.- Le nombre d'inscrits sur la plateforme est de 897 personnes pour 57 000 répondants potentiels. C'est à ce titre que nous disons que lancer des consultations est intéressant, mais elles ont des limites.

- Taux de participation

Avec un taux de participation de 1,1 %, l'EHESP a plus participé que Rennes 1 (1 %). Par contre, il est intéressant de voir que l'ENS et l'ENSCR ont plus répondu aux enquêtes alors que ce sont de petites structures. Je pense que les enjeux sont différents, et plus importants par rapport à la mise en place de l'Université de Rennes.

- Analyse des résultats du site participatif : Recherche

Ces chiffres sont à relativiser vu le faible nombre de participants, mais nous nous rendons quand même compte que :

- ne remportent pas une totale adhésion « créer un conseil scientifique de l'Université de Rennes », « élargir la transversalité de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne », « structurer l'Université de Rennes en Collegia », « doter les Collegia d'un conseil scientifique et d'un comité technique de site », « définir une politique harmonisée des contrats de recherche », « basculer l'intégralité des locaux Recherche dans le giron de l'Université de Rennes », « concevoir des chaires Université de Rennes », « recruter des enseignants-chercheurs et personnels BIATSS sous le label Université de Rennes » ;
- par contre, les répondants sont d'accord pour « créer un doctorat unique Université de Rennes », pour « mettre en place des écoles doctorales propres à l'Université de Rennes », « créer une cellule de gestion des grands projets scientifiques », « inscrire l'Université de Rennes dans le plan pour la Science ouverte », « mettre en place un comité d'éthique multidisciplinaire au sein de l'Université de Rennes » (lorsque nous avons réuni les différents référents Intégrité scientifique de Rennes 2, de Rennes 1 en lien avec M. Corvol, les personnes étaient présentes, d'où l'idée d'avoir une structure plus globale, et non exclusivement dédiée à l'EHESP) ; « communiquer sur la recherche », « vulgarisation et médiation scientifique », « de la considération et une place juste pour les doctorants au sein de l'Université de Rennes », « création d'un espace pour faire découvrir les différentes associations » ;

Par rapport à la question de M. Barlet, nous avons là des débuts de réponses, mais ce n'est qu'une consultation, cela n'a pas vocation à être mis en œuvre dans la foulée. Même si le taux de participation est relativement faible, ces éléments seront pris en considération dans le cadre de l'élaboration du projet UniR.

- Points forts et faibles en synthèse

De façon positive, certaines propositions sont globalement acceptées comme le plan pour la Science ouverte, un comité d'éthique, communiquer sur la recherche, un doctorat UniR, des écoles doctorales.

Par contre, dès qu'il s'agit de représentativité et de périmètre, les répondants sont inquiets. De même, ils ont des interrogations sur les compétences et les moyens. En résumé, nous notons un refus de complexification avec des créations de couches supplémentaires.

Ce sont les idées clés qui ressortent de la consultation conduite par l'Université de Rennes.

M. MILBURN.- Au niveau de Rennes 2, nous avons interprété ces taux indiqués en rouge. Ces intitulés ressemblant au projet de l'UBL avec toutes ces choses qui n'ont pas fonctionné, c'est un peu un réflexe : on y a déjà travaillé mais cela n'a débouché sur rien. Il ne faut pas le sur-interpréter comme un refus de créer des choses collectives, mais plutôt « *un refus d'une complexification avec des couches supplémentaires* » comme vous l'avez dit. Je pense que les porteurs du projet l'ont bien compris.

Aujourd'hui, c'est avoir des statuts qui est important. Ensuite, on verra si l'on crée des Collegia : puisque cela n'a pas fonctionné à l'UBL, on ne va pas les développer dans un premier temps.

Par contre, nous avons noté une volonté de garder une certaine autonomie : les personnes sont contre « *mettre en place des contrats doctoraux Université de Rennes* » parce que ce sont des contrats d'établissements, et chacun a peur que les autres tirent la couverture à eux alors que c'est le nerf de la guerre.

Je ne sais plus si les répondants sont pour ou contre « *créer un doctorat unique* ».

M. LE RAT.- Ils sont favorables à 90 %.

M. MILBURN.- C'est assez logique puisque cela donne de la lisibilité ; l'Université de Rennes délivrerait le diplôme. De mémoire, les personnes sont pour « *mettre en place des écoles doctorales propres à l'Université de Rennes* », et cela paraît comme une évidence. Néanmoins, elle est à discuter, car elles n'ont pas conscience qu'ils existent d'autres enjeux comme Brest et Lorient. Puis, cela suppose une redéfinition des périmètres ; sinon, certains d'entre eux n'auront pas de masse critique suffisante.

J'ai invité mes collègues à réfléchir à la création d'une instance de réflexion par rapport au collège de site doctoral de Rennes où seraient représentées les 11 écoles doctorales. Or, seulement 3 ou 4 ont assisté à la dernière réunion. Je vous en parle, car une représentation de l'EHESP pourrait avoir sa place au titre de l'école doctorale Santé publique. Il faudrait voir cela avec BioSanté ou les autres écoles doctorales de sciences sociales. En tout cas, il faut réfléchir rapidement, car les intitulés seront à déposer en mars 2020.

Mme POLTON.- Merci beaucoup. C'était bien de prendre le temps de discuter sur ce sujet qui représente des enjeux majeurs pour l'avenir. Si vous n'avez pas d'autres demandes de précisions, je vous propose de passer au sujet suivant.

4. État des lieux des partenariats nationaux et internationaux

M. JÉGOU.- Ce travail n'avait pas été fait jusqu'ici à l'École. Il s'agit d'un inventaire de la mise à disposition des compétences de l'École en termes d'expertise vis-à-vis de partenaires extérieurs (pouvoirs publics, politiques publiques) comme aide à la décision publique.

Ensuite, un travail de fond a été réalisé par la direction des Relations internationales pour présenter le planisphère des conventions et des relations avec un large spectre d'écoles de santé publique répartie dans le monde. En analysant les productions de l'École, il a abouti à :

- un planisphère qui correspond à nos associations par signature avec des établissements étrangers ;
- un croisement des conventions officielles de l'École avec l'étranger avec les productions *de facto* (sonnants et rébuchants) de l'École avec des partenaires étrangers.

Je donne la parole à Christophe Le Rat qui a été le bras armé de ce travail énorme.

◆ Collaborations et expertises scientifiques

M. LE RAT.- Dans un premier temps, il était intéressant de partager les collaborations en termes d'expertise à l'École. Pour établir ce constat, je me suis basé sur deux productions :

- *Cartographie de l'expertise des enseignants-chercheurs* (plan d'efficience, novembre 2015). Pour trouver de la donnée, il a fallu que je remonte jusque-là ;
- *Pratiques de l'expertise au sein de l'EHESP* (rapport de D. Zmirou, décembre 2017). Pour obtenir des informations, il était retourné vers les chefs de département pour extraire des activités des enseignants-chercheurs la part consacrée à l'expertise. Ce n'est pas forcément facile à saisir d'emblée. Le nombre d'heures de cours est enregistré alors que la question de l'expertise est un peu plus complexe à appréhender.

• Types d'activité d'expertises recensées

Les activités recensées sont de plusieurs ordres :

- participation en tant que membres experts à des instances ;
- accompagnement, audit, évaluation, formulation d'avis, participation à des groupes de travail ;
- production de documents, hors publications scientifiques (rapports, logiciels, ouvrages professionnels, etc.).

À côté de cela, lorsque les enseignants-chercheurs ont rendu compte de leurs activités, nous avons les interactions de l'EHESP avec son environnement socio-économique ou culturel (hors recherche) : participation à des colloques, des séminaires, des conférences, des interventions dans les médias (radio, télévision, etc.).

L'expertise est de deux ordres :

- l'expertise publique non rémunérée représente la majorité des expertises conduites par les collègues de l'École ;
- l'expertise contractuelle rémunérée avec des institutions et des établissements publics (hôpitaux, ARS, etc.) et parfois avec des organismes privés (Sham, etc.).

• Structures avec lesquelles l'EHESP collabore

Il est intéressant de croiser les listes pour étudier les principales structures avec lesquelles nous sommes amenés à produire de l'expertise :

- au niveau international : par curiosité, vous pourrez comparer la longue liste des partenaires affichée sur le site Internet de l'EHESP (ComUE, établissements universitaires, etc.) alors qu'elle n'est pas aussi longue lorsque les personnes déclarent faire de l'expertise en lien avec des structures internationales la Commission européenne, European Public Health Association (EUPHA), le ministère de la Santé du Vietnam, l'Université médicale d'Hô Chi Minh Ville, le ministère de la Santé de Côte d'Ivoire) ;
- au niveau national : le nombre d'enseignants-chercheurs qui participent à produire de l'expertise pour le compte de l'ANSES est énorme. C'est un sujet que l'École doit prendre à bras le corps. Bernard Jégou a dit que l'ANSES doit passer faire un tour, mais il faut passer plus qu'une convention avec cette agence, c'est l'image même de l'École au niveau national qui peut en tirer plus que des bénéfices. De même, beaucoup de personnes produisent de l'expertise pour l'INSERM, la Société française de Santé et

Environnement (SFSE), l'AFD, etc. Cette colonne recense les structures nationales avec lesquelles nos collègues sont amenés à produire de l'expertise. J'en ai souligné quelques-uns : Haut Conseil de la Santé publique (HCSP), HCÉRES (nous avons eu le bénéfice d'accueillir des visiteurs HCÉRES, et inversement nos collègues y participent en tant que visiteurs), l'Institut national du Cancer (INCa), Santé publique France (un collègue est président du conseil scientifique), la Haute Autorité de Santé (HAS), la société savante Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé (AVIESAN), la Fédération hospitalière de France (FHF), la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

- au niveau local : nous assurons principalement cette expertise avec nos partenaires historiques, c'est-à-dire les établissements de santé ou agences et services déconcentrés (centres hospitaliers, Directions départementales de la Cohésion sociale (DDCS) et Directions départementales de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), ARS, etc.) Nous avons également relevé la FHF Pays de la Loire, un GIP Bretagne Environnement, le Conseil départemental.

- Planisphère des publications internationales par équipe d'accueil et unité mixte de recherche

Pour réaliser ce planisphère, j'ai utilisé la liste des publications fournies par chaque équipe labellisée. Au lieu de frapper à toutes les portes, j'ai négocié en direct avec les responsables d'UMR et d'équipe d'accueil pour me transmettre l'ensemble des publications pour la période de 2014 à 2018. L'idée était de voir les articles scientifiques produits pendant la période du COP.

- Publications 2014 à 2018

Le total général des publications sur la période est de 1 257. Cela concerne l'ensemble des acteurs qui travaillent dans les UMR, et pas seulement nos enseignants-chercheurs. Nous sommes tutelles de deux UMR et de deux équipes d'accueil, et c'est à ce titre que nous avons regardé la production. Que ce soit à l'IRSET ou à Arènes, les personnes signent maintenant « EHESP ». Sur les 1 257 publications référencées, 286 sont en lien avec des équipes étrangères. Nous travaillons avec 33 pays, dont 16 pays européens. Les principaux pays partenaires de nos productions scientifiques sont : le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse, la Belgique, le Danemark, l'Australie, l'Allemagne, la Norvège. En fait, nous travaillons principalement avec des pays anglosaxons ; l'Afrique ou la Chine sont totalement absentes.

- Cartographie publications internationales

Cette carte interactive permet de situer les pays avec lesquels nous produisons. Nous mettons surtout en exergue les structures avec lesquelles nous sommes amenés à travailler. Nos principaux partenaires se situent au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie, et de nombreux pays européens.

Par exemple, au Canada, nous avons été amenés à produire des articles scientifiques avec différentes structures : UMR Arènes (Université du Québec, Université d'Ottawa, Calgary, Montréal, Alberta), EA Management des Organisations de Santé (Université de Calgary, Université d'Ottawa, Canadian Institute of Health Information, etc.) Nous avons ainsi la liste de tous nos partenaires.

Lors d'une réunion avec les responsables de communication d'UniR (Rennes 1, Rennes 2, etc.), j'ai expliqué ce que nous étions en train de faire, et ils ont trouvé que ce serait extrêmement intéressant de le faire à l'échelle d'UniR, parce que l'on ne dispose pas forcément de ces données. Hyper Articles en Ligne (HAL) est bien, mais il n'édite pas automatiquement ces informations. En conclusion, un travail d'analyse des données est à réaliser.

Au Royaume-Uni, nous voyons que l'EA Repères a produit avec ICN Health Economic and Epidemiology à Oxford.

Repères n'a que deux ans, et nous constatons que ses productions sont surtout en lien avec des partenaires nationaux. Les autres sont en Grande-Bretagne, en Afrique, et en Allemagne.

Nous vous transmettrons le PowerPoint avec le lien pour cliquer sur les différents pays. Je pense que le Népal avec Asian College For Advanced Studies (Kathmandu) concerne Pierre Le Cann.

M. LE CANN.- Cela concerne la légionellose.

M. LE RAT.- Nous avons également des contacts avec l'Afghanistan. On nous dit que la Chine est un partenariat stratégique, mais nous n'avons que trois articles en termes de production scientifique, et ils ont été produits avec les mêmes partenaires. En Nouvelle-Zélande, c'est principalement Karine Gallopel-Morvan qui travaille sur les problématiques liées au tabac avec l'Université d'Otago ; nous avons une très forte coopération avec la Nouvelle-Zélande. À Montevideo, nous travaillons avec l'Institut Pasteur. J'ai découvert que quelque chose avait été produit avec Trinidad (Port of Spain) au niveau de l'IRSET.

M. ANDRÉ.- En Australie ?

M. LE RAT.- Melbourne, Queensland, etc. Vous recevrez le lien pour regarder les partenaires.

- L'EHESP en Europe et à l'international

C'est intéressant de croiser la production scientifique avec ce que l'EHESP fait en Europe et à l'international. Cette carte a été établie par les collègues de la direction des Relations internationales : les contrats de recherche n'y sont pas représentés. Nous constatons que nous travaillons beaucoup plus avec le continent africain (Maroc, Côte d'Ivoire, Algérie, République démocratique du Congo, Tunisie, etc.) alors que nous ne faisons rien au plan scientifique. Il en est de même avec la Chine, etc.

- Croisement des activités recherche/formation/expertise

Au niveau de la recherche, nous travaillons avec 33 pays, dont 16 européens ; au niveau de la formation et de l'expertise, nous travaillons avec 24 pays, dont 11 européens.

Nous nous rendons compte que nous faisons de la recherche, de la formation et de l'expertise dans un même pays avec 15 pays : Canada, États-Unis, Brésil, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Italie, Suède, Pays-Bas, Espagne, Finlande, Pologne, Roumanie, Liban, Chine.

De la même façon, nous avons noté que nous faisons de la recherche, de la formation et de l'expertise avec 6 pays dans une même institution : Canada, États-Unis, Belgique, Suède, Pays-Bas, et en Espagne.

- Pluri activité au sein d'une même institution

J'ai listé les structures en question avec les équipes labellisées :

- Canada : Université de Montréal (Arènes et MOS),
- États-Unis : Columbia University (MOS) et University of North Carolina (IRSET et MOS),
- Belgique : Université de Louvain (MOS) et Université Libre de Bruxelles (Arènes),
- Suède : Karolinska Institut (IRSET),
- Pays-Bas : Maastricht University (MOS),
- Espagne : University of Granada (MOS).

J'ai regardé la liste officielle des conventions établies avec ces différentes structures, et nous avons effectivement une convention avec Columbia University, avec University of North

Carolina, nous n'en avons pas avec Louvain, avec Karolinska Institut également, Maastricht, et nous devons en avoir une avec University of Granada, mais par le biais d'Eramus Mundus.

En fait, nous ne travaillons de façon multicentrique qu'avec ces partenaires en termes de recherche, d'expertise, de formation.

Il était important de partager ces partenariats car l'on ne sait jamais de quel niveau il s'agit. Entre le partenariat de recherche, le partenariat de formation, et l'expertise, cela ne se recoupe pas forcément, c'est assez complexe. Dans le cadre de l'élaboration du futur COP, nous avons été interpellés plusieurs fois dans différents cénacles en disant que la question des partenariats est intéressante, mais la stratégie déterminée n'est pas très claire. Nous pensons que ce document peut servir de « fond de tarte » pour continuer à avancer sur cette question, voire être en capacité de les expliciter plus objectivement qu'avec une liste puisque nous précisons les activités.

Mme POLTON.- Merci beaucoup, Christophe, pour cet énorme travail. C'est très intéressant d'avoir cet état des lieux détaillé, car il permet de croiser et de voir nos partenaires dans les différentes dimensions.

M. JÉGOU.- Je voulais ajouter deux points.

Il existe un écart entre la nécessité pour un établissement de formaliser le transfert de compétences sur plusieurs pays dans le domaine de la formation, voire la perception stratégique, même si l'on n'a pas de contenus concrets à passer un accord avec un pays, et le concret qui est le piochage dans les productions et les associations. De plus, il faut prendre l'écart entre les vœux et la réalité. Nous avons convenu avec Fanny Heliott (directrice des Relations internationales) que la direction de la Recherche et la direction des Relations internationales travailleront ensemble pour affiner ces éléments afin d'avoir des présentations communes du rayonnement international de l'École.

Dans la « dictature » des classements, nous en comptons trois :

- le classement de Shanghai que tout le monde connaît,
- le classement du Times qui est nouveau,
- le classement Quacquarelli Symonds (QS) : à la différence des autres, ce classement va chercher les sujets. Le classement a été mis à jour cette semaine : la France n'était que sur une cinquantaine de spécialités reconnues dans ce classement sur ses productions, pas sur les conventions, c'est-à-dire livres, publications, etc. La France est passée à 64 dans le top 10. La question porte sur la capacité de l'École, sur le mot « santé publique » à entrer dans ce type de classement.

C'est maintenant que tout le monde va comprendre mon discours sur l'importance des UMR, etc. Dès lors que l'on a élaboré ces signatures communes avec « EHESP », les 1 257 publications nous donnent la chance de figurer dans les classements internationaux auxquels est maintenant liée l'attribution des postes et des crédits. Nous avons lancé ce travail à la direction de la Recherche, avec des réflexions extrêmement positives avec la DRI. Nos enjeux sont d'occuper une position dans le TOP 10 dans les prochaines années autour du mot « santé publique » autant sur la carte hexagonale qu'au niveau mondial.

Mme POLTON.- Ces publications scientifiques concernent-elles des revues à comité de lecture et des ouvrages ?

M. JÉGOU.- Ce sont en général des comités de lecture, mais la base de données HAL offre la possibilité d'élargir le spectre, mais cela correspond à ce qu'enregistrent automatiquement Web of Science, PubMed, etc.

M. LE RAT.- Les publications sont tous les articles, sauf ceux de vulgarisation. Ce sont principalement des articles avec comité de lecture.

M. BARLET.- Merci, c'est intéressant. Cette cartographie parle et soulève des questions de faisabilité, notamment à l'international, parce que l'on sait le travail que représente une expertise, de la formation ou de la recherche à l'international. D'ailleurs, peut-être que l'une apporte l'autre : pour le certificat international que nous avons monté pour l'inspection, nous faisons de la formation d'étrangers à l'EHESP, et ils nous ouvrent ensuite dans leur pays pour assurer de la formation plus spécialisée. Par exemple, le ministère de la Santé tunisien voudrait signer une convention avec l'EHESP sur expertise, recherche et formation, mais je ne l'ai pas vu sur votre carte.

M. LE RAT.- L'Afrique n'existe pas en termes de publication.

M. BARLET.- Alors qu'elle existe en termes de formation tout comme l'Asie.

M. LE RAT.- Lorsque j'ai fait la synthèse, j'ai remarqué que la frontière est un peu floue avec ce que l'on entend par « expertise » surtout à partir du moment où ce sont des interventions à l'étranger. Des actions de formation (Vietnam) sont considérées comme de l'expertise, tout comme ce que vous faites au niveau du diplôme d'inspection inter pays en Afrique : on dit que c'est de la formation, mais on considère aussi que c'est de l'expertise.

M. BARLET.- Je suis d'accord avec Mme Polton, il faudrait mieux définir ce qu'est l'expertise.

M. LE RAT.- C'est un vrai sujet.

M. BARLET.- À mon avis, l'idéal aurait été de faire trois cartes pour expertise, recherche et formation, puis de les superposer. Cela serait intéressant de voir qu'il reste des zones grises, donc une marge de manœuvre, et de les mettre en contrepoint de notre faisabilité en tant qu'enseignants et ingénieurs de recherche pour aller sur ces terrains. Ce n'est pas sûr que nous ayons les moyens de nous déployer beaucoup plus que cela.

Mme POLTON.- C'est la rançon du succès, Christophe : cela pourrait être encore mieux !

M. LE RAT.- Bernard Jégou avait cette idée de superposer les cartes.

M. JÉGOU.- C'est ce que nous élaborons avec Fanny Helliot. Je reprends la carte « EHESP en Europe et à l'international », Jean-Marie André souhaitait en savoir un peu plus, mais nous n'avons pas de convention avec l'Australie.

Nous pouvons élaborer des conventions théoriques, puis nous interroger sur le contenu après, mais on peut inverser le paradigme, c'est-à-dire partir du constat de ce qui est fait grâce à ces outils. Puisque des collaborations avec Monash University, Clayton et Melbourne, dont nous n'avons pas forcément connaissance, concernent MOS, nous aurions peut-être à gagner à frapper à la porte de l'Université Monash, université prestigieuse en Australie, pour établir une convention, pour concrétiser le *bottom-up* et les affinités entre les personnels de ces deux périmètres de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons commencé à mettre ces outils en place, et nous reviendrons vers vous. Le conseil scientifique est la première instance devant laquelle nous présentons ces éléments.

Mme POLTON.- Nous en sommes extrêmement honorés.

M. JÉGOU.- Nous tenions à vous les présenter, nous ne l'avons pas fait devant le CODIR.

M. BARLET.- J'ai fait une erreur, je vois que la Tunisie figure sur la carte. Je pense qu'une convention de recherche, de formation et d'expertise est en cours de signature.

Mme POLTON.- Nous avons un léger retard, et nous traitons maintenant le point 5.

5. Projet de formation par la recherche en service de santé

- Formation par la recherche : projet I-CARE

M. GRIMAUD.- Je parle au nom de plusieurs personnes (Alessia Lefébure, Bernard Jégou, etc.) qui ont contribué très fortement à ces initiatives.

Il a été évoqué en conseil scientifique que l'on était conscient qu'une fenêtre de tir s'ouvrait pour les Écoles universitaires de Recherche (EUR), et qu'il fallait faire quelque chose en propre à l'EHESP, sans être en partenariat avec un partenaire plus prestigieux ou plus moteur. Cela a été impulsé par la direction, et nous avons réfléchi sur un délai assez large pour une EUR sur la thématique de la recherche en services de santé, mais c'est un fourre-tout, et cela ne correspondait pas vraiment à ce que nous voulions faire. La fenêtre de tir s'est refermée, mais l'idée est de regarder ce que cela a suscité et la manière dont nous avons avancé par rapport à cette définition large.

Nous en étions arrivés au troisième point : « *former par la recherche une nouvelle génération de chercheurs, managers et professionnels de santé* ». L'École a un vivier de personnes qui s'engagent dans des parcours de doctorats, comme les élèves des formations statutaires (IASS, DH, etc.) Un constat est partagé en France : la recherche en services de santé, au sens large, est peu développée et peu structurée. Nous avons trouvé que ces deux éléments d'une stratégie pouvaient se rejoindre. Pourquoi ne pas essayer de canaliser ces ressources vers le vide de la France sur cette recherche appliquée, notamment au vu des défis auquel notre système de santé est exposé (transformation en cours) ? On est face à un défi constant de fournir un accès universel aux soins.

Nous en sommes arrivés à cette idée avec quelques ingrédients comme une mobilisation inter départementale et inter équipes de recherche pour faire avancer le projet (Gilles Huteau à SHS ; Laëtitia Laude, Clothilde [??], Yann Bourgueil à MOS-IdM, et d'autres personnes à Repères et METIS). Nous avons trouvé un terrain, une énergie et un enthousiasme communs qui nous ont amenés jusqu'à ce point.

Nous avons détecté des vibrations positives chez des partenaires extérieurs. Par exemple, l'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé (IRDES) n'est ni une équipe de recherche, ni une UMR, mais cet institut émerge dans le domaine de la recherche en services de santé. Nous avons également remarqué cela auprès de partenaires privés (Assurance Maladie, et mutuelles), car ils ont exprimé suffisamment clairement un intérêt pour ce projet.

Mme Lefébure a alors porté le flambeau assez haut pour que cette idée ne meure pas, et qu'elle soit inscrite dans le cadre de la réflexion de la définition du projet stratégique de l'École pour regarder comment avancer dans cette voie avec une vision à trois, à cinq ans, voire à une plus longue échéance.

Bernard Jégou est mieux qualifié que moi pour dire que, dans le contexte de l'appel d'offres EUR, nous n'avons pas tous les atouts pour décrocher la timbale. L'idée était de renforcer l'attractivité de la recherche et de la formation, sous-entendu renforcer les parcours de master et de doctorat afin qu'ils soient adossés sur des activités de recherche établies, déjà visibles. À ce stade, MOS et Repères ne sont encore que deux petites équipes, très récentes, elles ne permettent pas de qualifier l'EHESP comme point d'ancrage incontournable, nationalement ou internationalement, dans ce champ.

Je ne vais pas parler plus, mais il serait utile de savoir si nous avons avancé par rapport à ce qui a été discuté en conseil scientifique. Est-ce que les éléments positifs pour poursuivre l'idée vous paraissent raisonnables. Comment répondre à des questions qui ne sont pas complètement

établies ? Les élèves en formation statutaire sont là en formation initiale, mais s'ils veulent suivre un doctorat, ils doivent faire un module de recherche, faire une mobilité internationale, avoir un niveau d'anglais.

Nous en étions à ce stade, et je ne suis pas sûr que ce soit suffisamment défini. Ce serait utile d'avoir des commentaires des membres du conseil scientifique. J'ouvre la discussion, et j'invite Bernard Jégou à apporter plus d'informations.

Mme POLTON.- Je vais commencer par une question de méthode. Ce n'est pas facile de réagir de façon pertinente sur des questions aussi importantes et complexes, sans avoir eu les éléments en amont pour nous laisser le temps de mûrir. Sans vouloir critiquer, on n'est pas forcément très efficaces si on réagit seulement à chaud.

Quelques questions sur le projet : cette articulation spécifique à l'EHESP est très intéressante, et travailler avec des professionnels est un point extraordinaire, mais comment les mobiliser ?

Ensuite, vous avez évoqué les élèves statutaires qui suivent des doctorats : combien sont-ils ? Est-ce un mouvement qui se dessine ou est-ce que les personnes sont plutôt contentes de leur formation professionnelle ? Au final, est-ce que l'on cherche à avoir plus de double cursus ?

Puis, on parle de former plus de personnes par la recherche, c'est-à-dire les faire s'engager, pour avoir des *managers* de haut niveau avec du recul, etc. Nous avons eu cette discussion il y a un an ou deux sur l'apport, y compris pour avoir des positions dans le système avec des personnes qui ne sont pas des exécutants, qui ont beaucoup de recul, etc. Nous avons donc une offre pour former des personnes de haut niveau, mais la thématique n'est pas plus précise que « recherche en services de santé ». Par conséquent, la thématique de recherche sera forcément sur ce champ parce que c'est congruent avec les formations.

M. GRIMAUD.- (*Acquiescement.*)

Mme POLTON.- Compte tenu des personnes formées, la thématique pourrait porter plus particulièrement sur l'organisation du système, etc. Si je comprends bien, vous restez pour l'instant sur un thème transversal avec la recherche en services de santé, mais arrimé à l'idée de la formation par la recherche.

M. GRIMAUD.- Tout à fait. Je ne sais pas qui est responsable, mais nous avons produit un document. C'est dommage qu'il n'ait pas circulé avant, on aurait pu vous l'envoyer. Nous pouvons continuer la discussion si elle semble pertinente au conseil des formations.

En fait, un document qui a été la préfiguration du projet d'EUR présente quelques argumentations, mais il ne répond pas à toutes vos questions. Je me souviens d'avoir discuté avec Jean-Marie [??] qui demandait quel est l'intérêt pour ces étudiants, mais nous savons que certains le font.

Un groupe « commando » fonctionne sous l'égide de Mme Lefébure pour transformer cette idée dans le projet stratégique ; l'étape de l'état des lieux est évidente. Nous avons un réseau de professionnels, et certains ont fait une thèse. Il suffit de leur demander pourquoi ils l'ont faite, à quoi cela leur a servi, quelle proposition ils verraient de la part de l'École pour les aider. Le vivier est là, mais il faut le comprendre, le définir, puis le canaliser vers quelque chose de plus précis et spécifique que ce que nous avons énoncé.

Deux questions se posent. Nous allons encourager des personnes à faire une recherche et avoir un PhD, mais quel est l'avantage pour eux ? Quel est l'intérêt de cette recherche ? Nous avons mis l'argument de la stratégie de santé, les transformations, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les VTA. En fait, ces évolutions demandent une évaluation. Claude Sicotte avait lancé cette idée de la recherche évaluative.

Nous avons eu hier, en conseil des formations, l'exemple du projet PACTE. Ce projet de formation au niveau professionnel pour la coordination pour les personnels de santé est accompagné par François-Xavier Schweyer dans une logique de recherche-action. Il doit exister une multitude d'opportunités d'organiser des travaux de ce type qui ont vocation à générer de la connaissance, à la valoriser, à la confronter à d'autres expériences internationales pour faire ce que cette école devrait en faire en tant que EHESP pour une grande partie du public. Cela concerne toutes les filières de gestion, les IASS, certains ingénieurs, les médecins.

Je suis conscient qu'il reste du travail à réaliser, car nous avons travaillé dans un certain degré d'urgence. Nous avons trouvé un élan et un seuil sur lequel nous pouvons le construire, mais j'entends la remarque. Nous avons maintenant du temps devant nous pour l'étayer, et Alessia Lefébure et François-Xavier Schweyer trouvent que ce serait intéressant de faire cette étude auprès du public de notre école pour connaître les déterminants qui les inciteraient à faire. Nous pourrions aussi lancer une discussion avec les partenaires qui ont évoqué un intérêt pour ce projet comme les assureurs.

Je suis désolé pour la méthode.

M. JÉGOU.- En fait, il s'agit d'un point d'étape de notre réflexion sur la constitution d'une EUR puisque nous en avons parlé antérieurement. En effet, nous avons décidé de poursuivre ce travail de réflexion.

Les EUR sont montées sur le modèle des *graduate school* aux États-Unis selon une articulation — décrite par Olivier Grimaud — entre master et parcours doctoral. En France, Paris Dauphine a voulu proposer des doctorats professionnels, mais cela a soulevé un tollé de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), et été bloqué par le ministère.

En tout cas, les projets d'EUR mettent l'accent sur le caractère « formation » sur lequel on « docke » à la recherche. Au moment du décollage de notre réflexion collective interne trans-départements et trans équipes associées de recherche, nous étions lucides sur le fait que déposer un projet de PIA nécessite de répondre à un nombre de critères extraordinairement élevé, notamment parce qu'il doit être co-porté par un établissement national. En l'occurrence, c'était l'INSERM. Comment aurons-nous pu convaincre l'INSERM de signer le document alors que nous y avons deux EA ? Cela a été très enrichissant à tous points de vue parce que nous avons considéré que c'était une excellente occasion de mettre sur la table une réflexion. En effet, les équipes associées de l'école n'étant pas dans les mêmes vagues du HCÉRES, MOS élabore son projet une année, puis Repères élabore le sien une autre année ; cela nous apportait une perspective.

Nous sommes dans la prospective avec un aspect de recherche. Nous ne sommes plus dans le cadre des EUR qui étaient très contraignants, il va falloir poursuivre le travail. Nous associerons le conseil scientifique à nos réflexions en élargissant le panel des participants à la réflexion dans la mesure où il a fallu répondre « à la commando » dans des délais incroyablement courts. L'esquisse en place sera présentée au conseil scientifique en temps et en heure, et elle doit être la base d'un travail à moyen terme. Comme MOS va inévitablement changer de direction, nous avons des interrogations sur son futur ; Repères arrivant à mi-mandat quinquennal, elle va devoir se mettre comme toutes les structures labellisées de la vague B en configuration de prospective pour le prochain contrat.

Vous avez raison, Madame Polton, nous n'avons fourni aucune matière, mais ce n'est qu'un point d'étape.

Mme POLTON.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ou des demandes ?

Mme QUIDU.- Je vous rejoins. Si l'on veut que le conseil scientifique joue vraiment son rôle, il ne faut pas être dans la réaction immédiate face à un tel enjeu. Je me rappelle qu'une rencontre

a été organisée avec les enseignants de l'École, et il aurait été intéressant d'avoir les retours de ces discussions. Il me manque énormément de choses pour que je me prononce, pour que je pose des questions, pour que je joue le rôle attendu en conseil scientifique. Je suis désolée, Monsieur Grimaud, ce n'est pas une attaque, c'est simplement révélateur de ce que nous faisons en début de séance.

M. JÉGOU.- Nous avons quand même passé des heures à discuter sur le contenu de ce dossier lors de réunions du conseil des formations. Nous avons même changé les intitulés des orientations à deux reprises suite aux remarques formulées, notamment sur le périmètre des recherches en service de santé, sur sa dimension populationnelle qui s'inscrivait en écho au plan stratégique parce que l'on n'a jamais découplé la réflexion sur les EUR.

À cause des dates limites du projet de EUR au sein d'UniR, nous n'avons eu que trois semaines, nous avons accéléré le processus. Nous avons un document de base, mais la prospective va se poursuivre, et nous remettons cela « dans les clous » de la consultation du conseil scientifique et du conseil des formations. C'est réel, c'est dû à la superposition des agendas.

Mme POLTON.- En tout cas, c'est une belle dynamique.

M. GRIMAUD.- Les remarques formulées sont tout à fait légitimes. Il faut reconnaître que nous avons tourné autour du pot, et nous continuons encore un peu à le faire. Il faut nous aider à tourner sur un objet plus précis. J'espère que la discussion se poursuivra au sein des instances. C'est dommage que le document n'ait pas circulé.

Une chose est apparue en progressant, le mot « *management* » est entré assez fortement dans la terminologie. C'est une difficulté que nous avons : MOS signifie « Management des Organisations de Santé », Repères signifie « REcherche en Pharmaco-Épidémiologie et REcours aux Soins Repères, de manière plus quantitatives ». Par contre, lorsque nous avons commencé à penser à un public, que ce soit celui en formations statutaires ou en formations diplômantes et qui veulent entrer dans un programme, le *management* est venu de manière assez forte, peut-être parce que les équipes de MOS étaient mobilisées. Le vivier principal de l'école est peut-être celui des formations de D3S, de DS, de DH, des IASS. Ces personnes sont de futurs *managers* au sens très large soit en établissement soit en agence, ils auront forcément besoin des connaissances que la recherche en services de santé est censée générer. Il faut le noter, et cela n'exclut pas la façon dont Repères peut y contribuer. Nous imaginons que certaines personnes de ces parcours doctorants pourraient être des personnes qui travaillent et qui mobilisent des informations et des données, mais pas seulement. Un travail est certainement à mener en économie de la santé au sens large, et certainement en sciences de gestion.

Le conseil scientifique peut nous aider, et même si je ne suis pas membre de cette instance, je suis prêt à revenir en parler pour que le projet évolue.

Mme POLTON.- C'est intéressant d'avoir connaissance de tout ce que vous avez produit. C'est effectivement quelque chose qui va cheminer.

M. JÉGOU.- C'était d'abord un projet de formation, mais en conseil des formations, nous parlerons de la formation et de son articulation avec la recherche, et nous parlerons ici de la recherche. Il ne faut pas se voiler la face, les EA n'existeront plus dans les prochains contrats, le ministère s'est dégagé de la labellisation « équipe associée ».

M. MILBURN.- Cela continuera à exister, mais sous une simple tutelle.

M. JÉGOU.- Elle sera loco-locale. Le premier enjeu concerne le classement des établissements nationaux et internationaux, et des établissements locaux comme aux États-Unis avec quelques universités prestigieuses et des *colleges*.

Le deuxième enjeu concerne la labellisation. À l'INSERM, ils viennent d'implémenter une règle : si une équipe aussi productive soit-elle n'a pas 5 ETP (un enseignant-chercheur est au quota de 20 %), elle ne peut pas être labellisée. Nous sommes face à des défis.

L'excellent travail trans-départements et trans-EA est l'amorce d'une réflexion stratégique de la recherche. La valorisation de ce travail doit avoir pour objectif une labellisation nationale. Il faut voir maintenant comment l'établissement aurait la capacité d'attirer des ETP dans l'école à travers des chaires.

Puis, c'est un défi pour les établissements nationaux. Le numéro de cette semaine de *Nature* présente la première étude sur 24 millions de publications pour confronter la productivité des giga équipes par rapport à la productivité de structures plus petites. J'ai toujours dit que la guerre se gagne avec des dizaines de kilomètres d'artillerie lourde, mais elle se gagne aussi avec des commandos mobiles. Il faut faire attention à ne pas avoir une vision au niveau parisien de giga composantes de recherche ou d'universités, d'établissements, etc. comme consubstantiels de l'inscription dans les classements. À force d'être sur des fusions-acquisitions, on oublie que cela posera des problèmes si l'on n'a pas la capacité au niveau national :

- de capter l'émergence de problèmes, dont font partie les recherches en services de santé, éminemment stratégiques ;
- d'adapter les structurations à la taille qui n'est pas forcément *big is beautiful*.

C'est le message que je porterai à Gilles Bloch (INSERM) le 7 mars, j'espère qu'il recevra de recevoir également Laurent Chambaud.

J'ai été un peu long, mais si nous ne contextualisons pas le travail réalisé, nous avons du mal à donner une réalité de ce contexte général, au-delà des vœux et des investissements.

Mme POLTON.- Avez-vous des remarques ?

M. BARLET.- Dans le droit fil de ce que disait Mme Quidu, Olivier Grimaud m'avait donné des choses à lire sur la recherche en services de santé, et cela m'intéresse beaucoup. J'ai une proposition : pourquoi ne pas aller voir une UMR existante à l'étranger afin de nous proposer un prototype ?

M. LE RAT.- Les URM sont une construction franco-françaises, elles n'existent pas ailleurs.

Mme POLTON.- Vous parlez d'équivalents des UMR.

M. GRIMAUD.- C'est une bonne idée. Nous avons des partenaires au travers du réseau EuroPubHealth. D'ailleurs, nous étions la semaine dernière à Sheffield pour discuter du consortium. À School of Health and Related Research (SchARR), ils ont une soixantaine d'enseignants-chercheurs, et ils mettent au fronton de leurs objectifs la recherche en services de santé. C'est beaucoup plus dans les mœurs dans les pays scandinaves et anglo-saxons (Netherlands Institute for Health Services Research (NIVEL) à Utrecht, etc.) Les partenaires y sont facilement identifiables.

C'est une bonne idée, car cela pourrait nous aider à définir notre projet. Dans un deuxième stade, nous pourrions chercher des partenariats assez forts spécifiquement dans ce domaine.

Départ de M. Le Cann.

Mme QUIDU.- Je n'ai aucun problème avec la formation par la recherche, j'y adhère complètement. Ne pourrions-nous pas réfléchir au niveau du conseil scientifique sur la formation par la recherche, mais dans plusieurs domaines, pas uniquement sur cette thématique qui n'est pas précisée. Est-ce que cela pourrait se décliner au sein des différentes thématiques ou formations de l'École ? Pourquoi est-ce que ce serait que cette ouverture ?

Mme POLTON.- Cela se fait autour d'un projet assez précis qui se mobilise pour un objectif, mais cela n'empêche pas de réfléchir à côté.

Mme QUIDU.- Pourquoi ne pas s'en saisir pour réfléchir ? Est-ce que cela peut se décliner à d'autres niveaux au sein de l'École ?

Mme POLTON.- C'est un peu toujours le souci de l'École. Il y a des moments où il faut faire un choix, définir un axe clair puis rassembler nos forces pour porter cet axe cette fois-ci. Cela n'empêche pas de faire d'autres choses sur d'autres domaines, mais pour arriver à candidater avec succès, je pense qu'il faut parfois resserrer un peu les rangs autour d'un sujet, même s'il ne couvre pas la totalité de ce que fait l'École. Sinon, c'est trop multiforme pour se positionner par rapport à la concurrence.

Mme QUIDU.- Je ne parle pas de faisabilité immédiate, mais de réflexion. C'est peut-être du rôle du conseil scientifique de ne pas réfléchir uniquement à des choses qui seront appliquées immédiatement, mais sur des choses plus globales. Si cela se met en application, tant mieux !

M. MILBURN.- Je vais apporter mon regard extérieur. J'ai mis un certain temps à comprendre en quoi consistait le projet. Je ne sais pas si c'est « I-CARE » [*prononciation française*] ou « I-CARE » [*prononciation anglaise*], la signification n'est pas la même. Vu l'intitulé général (« *formation par la recherche* »), je comprends la remarque de Mme Quidu parce que j'avais l'impression que c'était un projet sur la formation par la recherche en général, et que la RSS était un poisson-pilote. Finalement, après ces discussions, j'ai plutôt l'impression que le projet se situe entre une EUR et un projet d'anticipation d'UMR qui fédère MOS et Repères pour renforcer ce pôle de recherche à l'EHESP. La formation par la recherche est une sorte d'argument, d'un supplément d'âme. C'est curieux de l'annoncer comme un projet de formation par la recherche alors que, en réalité, c'est le développement de la recherche et de la formation en matière de RSS à partir de l'EHESP comme base. En fait, la formation par la recherche est le supplément d'âme que l'on peut discuter par ailleurs pour d'autres secteurs. C'est un problème de présentation des choses. J'attends que vous approuviez ce que je dis parce que je ne sais pas si ma lecture est bonne.

M. GRIMAUD.- J'applaudis des deux mains, c'est vraiment cela. L'idée est de combler ce déficit dans le domaine de la recherche appliquée qu'est la recherche en services de santé, en utilisant nos points forts (vivier, partenaires, etc.)

Puis, c'est un effet d'aubaine. Un document de l'IRESP produit il y a deux ans établissait une sorte d'état des lieux de la recherche en services de santé en France. Il disait qu'elle était un peu éclatée, mais elle n'est pas complètement inexistante.

Nous avons quand même de belles équipes à Lyon, à Marseille ou à Paris, mais nous ne sommes pas du tout au niveau de ce qui est attendu vis-à-vis de notre système de santé, de notre force de recherche par rapport aux pays anglo-saxons. Avec cette légitimité, l'EHESP a la possibilité de fédérer, de tendre vers un objectif plus visible. Je suis d'accord avec ce que dit Mme Polton : nous avons plus besoin d'exister sur ces sujets porteurs, de nous concentrer sur cette action qui aura de toute manière des répercussions sur l'ensemble du public de l'école. Elle est perçue comme capable d'émerger avec une ambition et une performance visible dans ce champ. À mon sens, ce ne sera que bénéfique pour l'ensemble des activités, y compris de formation. Même si je boucle avec la formation et la recherche, je suis d'accord avec M. Milburn. : ce n'est pas le mot-clé.

M. JÉGOU.- J'ai un commentaire par rapport à la remarque de Mme Quidu sur la recherche. Par rapport à ces investissements de fond, de réflexion, la meilleure façon ne pas avoir de déperdition pour la recherche est d'avoir conscience que si nous n'atteignons pas le niveau de labellisation nationale, nous risquons d'« arroser la dune », et de démotiver puisque tous ces

efforts ne se traduiront pas par une meilleure reconnaissance légitime par rapport au travail réalisé.

Ensuite, nous parlons de formation par la recherche, mais il s'agit de « formation à et par la recherche ». Dans les autres secteurs, ces aspects ne sont pas négligés. Le caractère professionnalisant de l'École nécessite une attention particulière.

Concernant l'inscription des doctorants entre des masters en co-habilitation (Rennes 1, Rennes 2, et santé publique), entre le réseau doctoral en santé publique, etc., l'École investit déjà beaucoup. Puis nous nous inscrivons pour la première fois dans des écoles doctorales, une dizaine d'étudiants sont maintenant inscrits à « la formation à et par la recherche » à caractère plus académique.

Olivier Grimaud a joué un rôle très important dans la rédaction de la première mouture. C'est vrai que la barre est placée très haut, mais c'est extrêmement motivant par rapport aux attentes de la réforme du secteur de santé et la loi portée par Mme Buzyn d'avoir eu cette capacité de réactivité, et d'avoir placé les tutelles devant leurs responsabilités. Elles ont dit que c'était important, que des manques existaient, nous avons réalisé un travail de prospective très approfondi, mais qu'allons-nous en faire maintenant ? Est-ce que l'on va continuer de réduire le plafond d'emplois ? Est-ce que le ministère de la Santé et des Affaires sociales va continuer à nous dire que l'EHESP est le partenaire incontournable en France pour l'aider à mettre en place, à évaluer, et à faire des recherches interventionnelles sur les groupements hospitaliers de territoires (GHT), mais qu'il nous réduit encore notre dotation financière cette année avec 8 à 12 postes en moins sur le plafond d'emploi ? C'était juste pour vous donner le contexte général de la « formation à et par la recherche ».

Mme POLTON.- Je vous propose de nous arrêter pour déjeuner, et nous reprendrons à 13 h 45. Nous raccourcirons la séquence du point 6 pour consacrer une demi-heure au point 7 en esquivant le point des questions diverses parce que nous n'en avons pas en général.

(La séance est suspendue de 13 h 04 à 13 h 56.)

6. Projet Health data hub Grand Ouest

Mme POLTON.- Pour être honnête, je n'ai pas vraiment préparé un jeu de diapositives spécifiques, je réutilise celles que j'ai eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises le Health Data Hub. J'y ai ajouté quelques diapositives sur le développement aujourd'hui et le degré de mise en œuvre dans lequel nous nous trouvons.

Ce projet fait suite au rapport de Cédric Villani sur l'intelligence artificielle qui portait l'idée de créer en France une filière structurée d'intelligence artificielle avec plusieurs domaines phares, dont celui de la santé. Parmi les éléments retenus dans le discours du président de la République en mars 2018, on avait l'idée de créer une plateforme de données de santé, largement exploitables et partageables par différents acteurs, dont des acteurs industriels, la recherche, les pouvoirs publics, etc. C'est à cela que répond la mission de préfiguration, très courte (juin à septembre 2018) lancée par la ministre. À partir du rapport de préfiguration remis en octobre, les choses vont très vite, la mise en place se fait à grande vitesse.

- La mission de préfiguration

Je signale que cette mission de préfiguration avait trois pilotes parce que c'est assez révélateur de l'état d'esprit qui a entouré ce projet :

- au travers de ma personne, on a le système national de données de santé tel qu'il existe aujourd'hui sur la réunion de données médico-administratives, dont la doctrine et les règles d'accès ont été clarifiées et posées par la loi de début 2016 sur la modernisation du système de santé ;

- Marc Cuggia, CHU de Rennes, il viendra nous parler des développements ultérieurement, il est assez actif dans la commission Big Data des CHU. D'une certaine manière, il représentait une source de données émergentes, qui commencent à prendre de l'ampleur (entrepôts hospitaliers à Rennes, Paris, Grenoble, Bordeaux, Lyon) ;
- Gilles Wainrib est le co-fondateur de la *start-up* OWKIN qui fait de l'intelligence artificielle répartie, distribuée sur des bases de données qui restent dans les établissements. Sa présence marquait l'idée de rassembler des acteurs qui ont des usages différents de ces données, que ce soit des usages de recherche que des usages de développement de produits, notamment autour de l'intelligence artificielle.

Nous avons eu énormément d'auditions, nous avons écouté de nombreuses personnes, cela a conforté l'idée que ce projet avait du sens, qu'il était très attendu par les acteurs de l'écosystème. Les projets d'usage de ces données sont très intéressants, mais ils se heurtent à de multiples obstacles.

- Un grand potentiel de transformation et d'innovation

Des cas sont identifiés et proposés par les uns et les autres, je vous montrerai la liste des premiers projets pilotes que nous avons décidé d'accompagner. Ils touchent aussi bien les questions de recherche médicale avec le développement de nouveaux traitements, que l'appui aux professionnels de santé (lecture automatique, outils d'aide à la décision, etc.) et l'aide aux patients, voire le pilotage plus global du système de santé.

- Les attentes de l'écosystème

Nous avons trois grandes attentes :

- connaître le patrimoine de données qui existe ;
- y avoir accès plus facilement, avec des règles claires et facilitantes. Autant les choses se sont clarifiées au niveau du système national de santé, c'est assez lisible, les règles sont communes, autant la France dispose d'énormément de gisements de données (cohortes de registres des entrepôts hospitaliers, des collections de données créées par les uns et les autres), mais avec une gouvernance de ces données assez discrétionnaire, assez hétérogène. Cela relève du parcours du combattant pour les personnes qui voudraient utiliser ces données pour les apparier avec d'autres. Toutes les start-up que nous avons rencontrées ont fini par partir chercher des données à l'étranger. Elles travaillent sur des données d'autres pays, alors qu'elles sont disponibles en France. C'est dommage que nous n'arrivions pas à créer les conditions d'un usage de données françaises, notamment pour les algorithmes d'intelligence artificielle qui sont destinés à nous soigner demain ;
- utiliser ces données au mieux.

- Ambitions

Pour cela, nous avons quatre piliers :

- nous sommes face à une problématique de gouvernance. En fait, nous avons un paysage extrêmement fragmenté avec des personnes qui se sentent toutes propriétaires de la base de données qu'elles ont constituée (hôpital, radiologue, etc.) ;
- nous avons un problème de qualité de ces données. Si l'on regarde ce que l'on trouve dans les entrepôts hospitaliers, on trouve beaucoup de textes, peu de choses interopérables d'un hôpital à l'autre et pas si faciles à utiliser même si elles étaient accessibles ;
- nous avons besoin d'un tiers de confiance pour aider à partager ces données. C'est une personne qui fait le pont entre les producteurs des données et les utilisateurs potentiels ;

- le dernier aspect est plus pragmatique : il s'agit de construire cette plateforme de services en partant de projets précis, avec des cas d'usage, et d'apprendre en marchant. C'est pourquoi il y aura des appels d'offres pour sélectionner des projets pilotes porteurs, qui montrent la voie et l'intérêt de ce partage, et qui seront accompagnés.

- Le Health Data Hub : vision d'ensemble

Le Health Data Hub est un intermédiaire qui rend des services à la fois aux producteurs et aux utilisateurs, dans le respect des droits du citoyen. C'est une espèce de moteur, fédérateur, et de guichet unique pour l'accès aux données. Il aide aussi à faire monter la qualité des données. C'est quelque part un levier d'innovation dans le système, en trouvant des projets intéressants et novateurs, en accompagnant les personnes qui veulent les porter, etc.

- Le Health Data Hub : organisation générale

La plateforme sera constituée des catalogues de données et précisera où se trouvent les données disponibles. Contrairement à l'inquiétude de tout le monde, y compris des entrepôts hospitaliers (« *allez-vous aspirer nos données pour faire comme le Système national des Données de Santé (SNDS), mais en plus grand avec toutes les données cliniques ?* »), nous changeons complètement de schéma. Nous avons un ensemble de gisements de données, dont beaucoup sont créées à l'occasion de soins financés par la solidarité nationale. Cela signifie qu'elles ont vocation à être partagées. « Vocation » ne veut pas dire que nous allons les saisir de manière autoritaire pour les mettre à disposition des uns et des autres, nous devons trouver des accords et des consensus, pour permettre l'accès aux données de façon un peu harmonisée entre les différents opérateurs qui possèdent ces bases de données.

- Le Health Data Hub : offre de service

Le Health Data Hub réalise plusieurs choses :

- donner accès aux données de santé : aujourd'hui, c'est l'Institut national des Données de Santé qui a ce rôle d'accompagnement des utilisateurs sur le périmètre du SNDS. Je rappelle que ce dernier a été créé par la loi de 2016 et regroupe aujourd'hui les données de l'Assurance Maladie, c'est-à-dire une pile de feuilles de soins électroniques, les données des factures hospitalières et les données des certificats de décès générés par l'INSERM, mais appareillées avec les deux premières sources. Cette base de données reste assez exceptionnelle par rapport à d'autres pays. Lorsque nous montrons ce qu'elle contient, les personnes sont impressionnées sur le fait d'avoir sur 12 ans d'historique de 67 millions de personnes les chroniques complètes des parcours de soins (ville, hôpital) avec un degré de détail, y compris sur les problèmes de santé traités. C'est aussi ce qui fait la sensibilité très forte de ces données, car elles révèlent beaucoup de choses sur la santé de la population. Même si chaque individu est repéré de manière anonyme, on peut le retrouver éventuellement, et c'est la problématique de ces données potentiellement réidentifiables si on les croise avec d'autres informations. Le SNDS est composé de bases administratives qui ont beaucoup d'intérêt, mais ce ne sont que des informations qui sont utilisées pour la gestion du système et pour la facturation, nous n'y trouvons pas de données cliniques, de données biologiques, d'imagerie, de facteurs de risques, d'antécédents. Ces éléments figurent les dossiers des médecins, dans les laboratoires de biologie, ou services d'imagerie. C'est bien de cela qu'il s'agit : dans le cadre de la compétition internationale, si nous arrivons à rapprocher ces sources de données — peut-être projet par projet —, nous aurons une capacité en France à utiliser nos propres données pour stimuler notre recherche et l'innovation, développer de nouveaux produits, et faire de la France un pôle très compétitif dans ce domaine. Donner accès à ces données, c'est aussi aider les

producteurs de données à améliorer la qualité, c'est aussi accompagner leur valorisation. Les CHU s'inquiètent de savoir comment faire pour avoir des retombées des produits qui seront créés grâce à ces données qu'ils mettent à disposition ;

- accompagner la valorisation des données de santé ;
- animer un écosystème autour de ces données avec la possibilité de constituer des consortiums pour répondre plus facilement à des appels européens. Aujourd'hui, la France n'est pas très bien équipée parce que les personnes ne travaillent pas énormément ensemble. C'est l'occasion de faire monter des projets pour structurer cela. Il faut aussi assurer la transparence vis-à-vis des citoyens, avoir un portail Patient digne de ce nom dans lesquels les citoyens pourront faire des choix sur la façon dont les données sont utilisées.

- Le Health Data Hub : organisation en réseau

Le Health Data Hub ne sera pas forcément une seule structure centralisée. D'ailleurs, les Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) sont un bon candidat pour être le premier « hub » local. Ce n'est pas forcément en termes d'hébergement : si on veut une plateforme à l'état de l'art où l'on peut faire du Big Data, il faut de toute façon mutualiser les moyens, et ce n'est pas certain que l'on en mette ici ou là. L'important est que chaque pôle interrégional soit force d'initiatives et travaille avec son environnement local, pousse des projets de recherche. Cela va très bien avec la dynamique dont nous avons parlé ce matin. Des *hubs* locaux existeront, mais sans doute pas avant 2020 parce qu'il faut d'abord construire la maille centrale, puis nous aurons des moyens comme prévu dans le budget. Aujourd'hui, ce dernier est alimenté par deux sources, et un budget est prévu pour les *hubs* locaux.

- Le Health Data Hub : patrimoine de données

Pour constituer un premier catalogue de données, nous avons commencé à passer en revue une série de données existantes qui pourraient être accessibles selon certaines modalités. Ces modalités doivent être discutées avec les personnes qui ont constitué ces bases et qui les maîtrisent, même si ce n'est pas toujours simple du côté des entrepôts hospitaliers. L'idée est vraiment d'arriver à avoir des choses plus partageables et beaucoup plus simplement qu'aujourd'hui.

- Le Health Data Hub : feuille de route

Nous tenons *grosso modo* la feuille de route. Le rapport a été rendu mi-octobre, nous mettons en place la première équipe du Health Data Hub, nous avons sélectionné une première série de projets pilotes. Nous ne créerons pas complètement la plateforme au premier semestre parce que cela nécessite une loi. Elle a de bonnes chances d'être votée au premier semestre, avec une mise en œuvre de la structure (GIP) au second semestre. Nous avons lancé les premiers projets pilotes et préparé de nouveaux appels d'offres pour en avoir d'autres, et cela s'enrichira progressivement.

- Projets pilotes : vue d'ensemble

La première salve comprend de projets qui pré-existaient, et que les acteurs rencontrés lors des auditions nous ont proposé, ils ont envie de les faire. Ils sont assez variables, et ils mettent souvent en jeu des appareillages de données de plusieurs sources, et c'est ce qui est très difficile à réaliser en France pour différentes raisons, y compris pour des raisons initiales d'accéder tout simplement à certaines bases.

D'ailleurs, l'avant-dernier projet, HUGO-SHARE, vient du projet INtragrating and Sharing Health dAta for REsearch (INSHARE) qui est destiné à devenir HUGO.

- Projet de loi, évolutions par rapport à la loi de 2016

Aujourd'hui, le projet de loi porte sur la transformation du système de santé. L'article 11 du chapitre Numérique modifie les conditions créées par la loi 2016 de façon à permettre cela. Il dit que le SNDS n'est plus seulement une base médico-administrative, c'est un ensemble de données qui existent un peu partout dans des gisements répartis, et qui sont financées par la solidarité nationale. Si l'on dit cela, c'est que l'on a abandonné l'idée de les centraliser puisqu'elles sont partageables par principe. Comme tout cela a été constitué par des financements publics, cela a vocation à être partagé ; toutes les conditions restent à définir.

Ensuite, le Health Data Hub va prendre la place de l'INDS que je préside.

Le troisième point est assez technique, mais il est assez intéressant pour vous, notamment face aux difficultés rencontrées par Marc Cuggia avec INSHARE : la loi ne permet pas aujourd'hui de faire des entrepôts appariés sans avoir derrière un projet de recherche très précis. C'est cela qui a conduit certaines personnes à se « casser le nez » sur la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) parce qu'elle estime que la loi de 2016 ne permet plus cela.

Par exemple, aujourd'hui, nous ne pourrions plus faire la cohorte Constances, qui apparie les données de différentes sources parce que la CNIL estime que l'on ne peut pas mettre une base de données appariée avec le SNDS à disposition des différents chercheurs pour des projets qui ne sont pas encore définis. Or, c'est quand même l'avenir, c'est ce que nous avons toujours voulu faire. Je pense que l'on a mal écrit la loi collectivement pour que la CNIL ait cette interprétation. Nous l'avons levée en retirant cette référence de façon à favoriser des jeux de données déjà appariés qui peuvent servir. Je vais vous donner un exemple : l'appariement des données du SNDS (c'est-à-dire les données de la Sécurité sociale) avec l'échantillon démographique permanent de l'INSEE (2 millions de personnes dont on connaît toutes les conditions de vie, les revenus, etc.) Si on met à disposition ces données à la disposition des chercheurs, ce serait une base de données de santé fabuleuse, elle permettrait de mener des travaux de recherche sur les inégalités de santé. La DREES n'a pas eu la possibilité de le faire pour les raisons que je viens d'évoquer.

Ainsi, en levant ce verrou, le projet de loi ouvre un champ des possibles plus large. Ensuite, ce qui comptera sera la mise en place concrète du Health Data Hub, la liste des projets pilotes que nous accompagnerons, que nous faciliterons. Au travers de ces projets pilotes, nous espérons construire les différentes briques (plateforme technologique, etc.) et montrer aux personnes un peu réticentes que c'est intéressant de faire cela.

Mme BAYAT.- Le projet INSHARE était un projet ANR 2015. L'idée était de créer une plateforme pour croiser les données des producteurs de données (registre au niveau national sur l'insuffisance rénale, un registre régional de cancer et l'entrepôt de données du CHU de Rennes) avec celles du SNDS. Il comprend des exemples de cas d'usage particuliers pour démontrer que si l'on croise les données de différentes sources et de producteurs, on est capable de répondre aux questions de recherche. En fait, on libère aussi le chercheur épidémiologiste de soucis techniques (comment récupérer, comment intégrer, comment appareiller) en lui fournissant un jeu de données afin qu'il réalise ses analyses.

Cela a été accepté en 2015, et l'EHESP était impliquée à cause de cas d'usages très particuliers sur l'insuffisance rénale. J'étais sur le projet parce que je travaille sur les maladies rénales. De plus, l'EHESP était aussi responsable d'un *package* sur l'évaluation de plateformes. Nous avons rencontré beaucoup de soucis avec la CNIL à cause des divers cas d'usage : au début, on devait avoir le CHU de Brest, puis finalement nous n'avons eu que celui de Rennes. Nous avons finalement obtenu les autorisations dans des délais plus ou moins courts. Nous arrivons cette année au terme de ce projet et de l'outil développé au CHU de Rennes qui permet d'interroger tous les comptes rendus de consultation, les résultats d'examen biologiques et radiologiques. Une réunion a été organisée au sein des CHU du Grand Ouest, et tous les CHU

veulent adopter le même entrepôt de données, d'où la naissance de HUGO-SHARE à partir de INSHARE pour qu'ils partagent leurs données avec, selon les cas d'usage, la contribution d'autres producteurs de données.

Mme POLTON.- C'est la même philosophie, au niveau national, tout en respectant la capacité des acteurs locaux à se loger dans ce projet, peut-être en mutualisant des moyens. En effet, tout cela coûte très cher notamment à cause des questions de sécurité, et l'EHESP est concernée. Des investissements sont à faire pour trouver des infrastructures très sécurisées et des logiciels à l'état de l'art que l'on peut utiliser aujourd'hui. Peu d'équipes peuvent aujourd'hui utiliser des techniques de big data sur les données du SNDS, alors qu'elles s'y prêtent. Quelques équipes en font, notamment Polytechnique avec la CNAM, mais nous n'avons pas aujourd'hui ni les plateformes ni les logiciels. C'est aussi cette offre de services technologiques que nous essayons d'up-grader, c'est la même philosophie, portée par les acteurs du Grand Ouest pour essayer de rapprocher et de croiser leurs données. Les entrepôts de données hospitaliers possèdent des données extrêmement précises et très riches sur les patients à un moment donné de leur vie de malades (hospitalisation), mais nous n'avons ni celles en aval ni celles en amont, nous ne connaissons pas leur parcours. Si nous arrivons à les rapprocher de données administratives qui racontent le parcours de soins des patients, nous obtiendrons des données d'une grande richesse, et nous pourrons faire énormément de choses avec, y compris pour le pilotage du système. Pour l'EHESP, c'est un créneau très important. C'est déjà vrai sur le SNDS, et cela le sera d'autant plus que vous êtes dans une région qui connaît déjà des initiatives de ce type.

Mme BAYAT.- Pour le coup, nous avons une « problématique » avec l'axe stratégique de *health services research*. Nous voulons tous faire de la recherche sur les données de santé, nous avons déjà des sessions de formation, plus ou moins courtes, sur le traitement des données de santé. Une quinzaine de personnes de l'EHESP ont été formées pour accéder à l'échantillon généraliste de bénéficiaires (EGB), c'est-à-dire que si elles veulent maintenant faire leurs recherches, elles vont demander des extractions. Nous en avons déjà du Système national d'Information inter-régimes de l'Assurance Maladie (SNIIRAM) et du SNDS, mais pour continuer à les traiter, nous devons être conformes au référentiel de sécurité à partir d'avril 2019.

Cela suppose de nous conformer à des contraintes qui ne sont pas si minimales, jusqu'à ce que Health Data Hub que ce soit au niveau national ou inter-régional, soit mis en place pour « héberger » nos données ; or, nous ne serons pas conformes pour cette date. Si la CNIL vient, nos données ne sont pas hébergées dans un système conforme au référentiel de sécurité. Plusieurs réunions ont été organisées avec des chercheurs de METIS, avec Christophe Le Rat et le service informatique puisque leurs données sont concernées. Des contacts ont été pris avec l'hébergeur de données de santé Santé Informatique Bretagne (SIB) pour voir ce que nous pouvons faire. Dans le cadre du projet Pharmaco-Epidémiologie des Produits de Santé (PEPS), Nolwenn Le Meur pourra expliquer que bCom[??] qui héberge les données qui essaie de se mettre aux normes. Néanmoins, tout ceci suppose un investissement pour une durée d'un an au moins pour devenir conformes le temps de déposer nos données sur Health Data Hub. Ce n'est pas que notre problème, c'est aussi celui de nombreux CHU et d'agences publiques. C'est l'argent de l'État et de la solidarité nationale que chacun doit dépenser pour se conformer.

Mme POLTON.- C'est un gros raté ; c'est le ministère qui porte cela. Nous vous avons dit que nous pensions négocier avec la CNIL un report d'un an de la date d'application du référentiel de façon à ce que Health Data Hub soit prêt à offrir ce service, et éviter à chacun d'essayer de se mettre au niveau. Cela n'a pas été possible, il faut regarder ce que nous pouvons faire.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Nous avons encore besoin de développer ces outils pour exploiter les données, mais l'un des freins vient de la CNIL au sujet de l'accessibilité à ces données. À Rennes, nous avons des projets divers et variés, nous travaillons énormément avec

l'Institut de Recherche en Informatiques et Systèmes aléatoires (IRISA), et nous travaillons également sur l'intelligence artificielle. Néanmoins, nous ne pouvons pas développer, car c'est long d'avoir accès aux données.

Mme POLTON.- Vous parlez du SNDS d'aujourd'hui.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Nous avons la chance d'avoir eu des extractions en faisant partie de la plateforme PEPS qui était précurseur dans l'accessibilité et le développement d'outils pour exploiter le SNDS. Health Data Hub est une opportunité, mais j'ai l'impression que nous avons toujours un frein.

Mme POLTON.- Le frein est toujours d'autant plus important que personne ne dirige aucune de ces bases d'une façon unifiée, il faudrait arriver à se mettre d'accord. Sans prêcher pour ma chapelle, le SNDS s'est quand même beaucoup amélioré par rapport à la situation antérieure. Sur les 275 demandes reçues depuis que nous avons ouvert selon la nouvelle formule, beaucoup ont eu des autorisations. Il faut saluer la CNIL pour ses efforts, même si INSHARE reste le reliquat des choses qu'elle n'a jamais voulu trancher, elle trouvait cela très compliqué, elle n'était pas fondamentalement d'accord avec le fait d'avoir des entrepôts appariés.

Mme QUIDU.- Ce serait intéressant d'avoir ces bases de données. Si l'objectif est de les mettre à disposition du plus grand nombre, il reste le souci du traitement de ces données, etc. Leur traitement sera-t-il facilité ? Est-ce qu'il faudra toujours certaines compétences ?

Mme POLTON.- Il faudra conserver des compétences, mais des choses peuvent aider. Par exemple, Polytechnique a réalisé un énorme travail. Si vous travaillez sur le système SNIIRAM, vous voyez comment c'est structuré, ce n'est pas évident de voir les parcours de soins. Des équipes de Polytechnique ont reconstitué complètement des fichiers afin qu'ils soient plus faciles à traiter ensuite par d'autres chercheurs. L'idée de Health Data Hub est de mutualiser, comme cela a déjà été fait à Rennes. Pour la partie en *open source*, il faut arriver à plus partager ces outils développés par les uns et les autres, chacun dans son coin (Constances, Rennes, Polytechnique). En effet, les plateformes sont chères, et les moyens humains pour arriver à faire cela sont coûteux et rares, d'où un enjeu de mutualisation de l'expertise et des outils intermédiaires créés par les uns et les autres pour les mettre à disposition des futurs utilisateurs. Tout cela est une dynamique.

Mme QUIDU.- Je disais cela pour que les quantitativistes ne soient pas les seuls à traiter les données, mais aussi des qualitatifs. Même si ces derniers ne peuvent pas tout faire, il ne faut pas qu'ils soient freinés.

Mme POLTON.- Il faut qu'un qualitatif se marie avec un quantitatif.

Mme QUIDU.- Nous avons prévu une coopération, mais pas un mariage !

Mme BAYAT.- Il nous faut un an à un an et demi pour mettre nos données sur Health Data Hub que ce soit au niveau national ou interrégional.

Mme POLTON.- Nous aurons un premier prototype de plateforme dans trois à quatre mois, mais je ne pense pas qu'il soit prévu de l'offrir comme service d'hébergement pour les bases de données qui contiennent les données du SNDS parce que ce sera une première version. Il est possible que la deuxième ne lui ressemble pas, nous la construirons avec les projets pilotes. devons trouver une solution pour tous les systèmes- fils (c'est-à-dire les bases qui contiennent des données du SNDS), ils ont tous les mêmes problèmes que vous, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas au niveau en termes de conformité au référentiel de sécurité, et nous n'avons pas obtenu de report par la CNIL.

Mme BAYAT.- Est-ce qu'ils sont contre catégoriquement ?

Mme POLTON.- Non, nous n'avons pas tranché sur ce problème.

Mme BAYAT.- Notre groupe de travail avance pour obtenir des devis afin d'avoir une idée de l'investissement supposé.

Mme POLTON.- Restons en contact parce que je vais m'appuyer sur le fait si nous avons une dispersion énorme des moyens, c'est le contraire de ce que nous essayons de faire. La CNIL est très sensible à ce que l'on ne multiplie pas les lieux d'hébergement parce que c'est dangereux, il faut arriver à en sécuriser un certain nombre.

Mme BAYAT.- C'est exactement la discussion que nous avons eue dans les réunions : cela ne peut pas continuer ainsi, mais nous nous inquiétons en même temps parce que nous avons les données. Si jamais la CNIL décide de venir nous voir au mois de juin, nous serons ennuyés.

Mme POLTON.- Je vous promets que nous nous en occupons.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- D'après ce que j'ai compris de l'appel d'offres actuel, l'idée est que Health Data Hub soit hébergeur. Est-ce que la structure est en place ?

Mme POLTON.- L'appel à projets aboutira en avril, mais il faut aussi que les projets se mettent en place ; nous avançons en parallèle. Une structure existera un moment pour héberger les projets pilotes.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Nous essayons d'y répondre.

Mme POLTON.- Il nous faut encore des autorisations. Si le dépouillement de l'appel d'offres est programmé en avril, c'est qu'ils ne vont pas non plus commencer en mai. Nous allons accompagner les demandes de données, le dossier de la CNIL, etc. Tout cela doit cheminer en même temps, mais au moment où les données seront accessibles, nous aurons théoriquement une plateforme pour les déposer et les exploiter.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Dans le projet, le calendrier prévoit une application en fin d'année. Cela devrait donc être prêt au dernier trimestre.

Mme POLTON.- Je pense que cela peut être une force pour cette maison vu son expertise et ses liens.

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Vous parlez de « *force pour cette maison* », mais pour quelle partie ? Je pense que nous l'utiliserons.

Mme POLTON.- Je parlais des possibilités qui s'ouvrent pour favoriser plus d'exploitation intelligente de ces données, plus de recherche et d'innovation. Compte tenu du socle de compétences de l'EHESP, je pense que cette école est bien placée pour en faire une valence qui la distingue et qui la positionne favorablement par rapport aux autres.

Si vous n'avez plus de questions, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

Départ de Mme Bayat.

7. Statut de professeur honoraire

« En raison de l'examen de situations individuelles, les discussions relatives au statut d'honorariat des personnes proposées ne figurent pas au présent procès-verbal »

8. Questions diverses

Mme POLTON.- Avez-vous des questions diverses ?

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- J'ai une information : l'EHESP organise au mois de juin deux journées sur le SNDS à l'École. Les inscriptions seront ouvertes fin mars et nous ferons la promotion sur le site de l'école. En attendant, cela figure déjà sur le site de l'équipe Repêtes. Si vous avez des questions, vous pouvez vous rapprocher de METIS, car Mme Leray et moi-même sommes dans le comité d'organisation du congrès.

M. JÉGOU.- Pouvez-vous m'envoyer le document ?

Mme LE MEUR-ROUILLARD.- Nous vous enverrons cela demain après avoir revu l'équipe de pilotage du congrès.

Mme POLTON.- Merci beaucoup à tous, et bon retour.

(La séance est levée à 15 h 08.)